



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : **CAPES interne et CAER**

Section : **Arts plastiques**

Session **2024**

Rapport de jury présenté par :

Jean-Pierre MARQUET

Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional,
Président du jury.

SOMMAIRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

COMPOSITION DU JURY

DONNEES STATISTIQUES DE LA SESSION 2024

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

I. LE DOSSIER RAEP

- A. Éviter les hors sujets et les dossiers dits hors normes**
- B. Assurer la mise en forme du dossier**
- C. Maîtriser la langue**

II. LE PARCOURS PROFESSIONNEL

- A. Présenter un parcours professionnel**
- B. Rendre compte de responsabilités éducatives**

III. LA SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

- A. Attester d'une situation pédagogique significative**
- B. Problématiser : engager les élèves dans des questionnements**
- C. Expliciter les apprentissages de l'élève**
- D. Définir l'évaluation et le rôle essentiel du champ référentiel**

IV. L'ANALYSE CRITIQUE

- A. Elargir l'expérience vécue par une démarche réflexive et distanciée**
- B. Témoigner du projet : les annexes**

ÉPREUVE D'ADMISSION

I. LA PRÉPARATION DE LA SOUTENANCE

- A. Analyser un dossier, articuler des documents**
- B. Penser un projet d'enseignement**
- C. S'appuyer sur une culture artistique**
- D. Rendre explicite la situation pédagogique envisagée**

II. LA PRESTATION ORALE

- A. Communiquer à l'oral un projet d'enseignement**
- B. Témoigner de connaissances didactiques et artistiques**
- C. Faire preuve d'écoute, de recul, de réactivité**
- D. Quelques exemples qui ont retenu l'attention des jurys**

Conclusion sous forme de derniers conseils

ANNEXES

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré - JORF n° 0025 du 29 janvier 2021.

A- Épreuve d'admissibilité (coefficient 1).

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;

- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B- Épreuve d'admission (coefficient 2).

Épreuve professionnelle.

Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant :

- des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines ;
- des documents textuels : textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques ;
- une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury et présente un ou plusieurs points relatifs aux approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. A cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels ; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies.

Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur **Jean-Pierre MARQUET**,
Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional
Président

Madame **Elsa MAHIEU-DEHAYNIN**,
Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale
Vice-Présidente

Nombre de jury à l'épreuve d'admissibilité (évaluation du dossier RAEP) : **24**

Nombre de jury à l'épreuve d'admission (évaluation de l'épreuve orale) : **26**

DONNEES STATISTIQUES DE LA SESSION 2024

Les statistiques concernent les chiffres-clés du concours : nombre de membres de jury, de candidats inscrits et convoqués, de présents aux différentes épreuves, d'admissibles et de reçus par rapport au nombre de postes, les notes obtenues par le premier admissible et le dernier admissible, la meilleure note obtenue à l'oral et la note la plus basse, le premier et le dernier reçu.

PUBLIC (EBI)	2024	PRIVE (EBH)	2024
Nombre de poste	37	Nombre de poste	33
ADMISIBILITE			
Nombre de dossiers RAEP évalués	147	Nombre de dossiers RAEP évalués	115
Moyenne d'admissibilité (RAEP)	12,71	Moyenne d'admissibilité (RAEP)	11,79
Note la plus haute admissibilité	18	Note la plus haute admissibilité	18
Note la plus basse admissibilité	08	Note la plus basse admissibilité	08
Barre d'admissibilité	08	Barre d'admissibilité	08
Nombre admissible	82	Nombre admissible	74
ADMISSION			
Nombre présents	80	Nombre présents	72
Moyenne des présents	11,38	Moyenne des présents	9,19
Moyenne des admis	14,60	Moyenne des admis	12,52
Note la plus haute des présents	20	Note la plus haute des présents	17
Note la plus basse des présents	02	Note la plus basse des présents	02
Note la plus haute des admis	20	Note la plus haute des admis	17
Note la plus basse des admis	10	Note la plus basse des admis	08
Nombre d'admis	37	Nombre d'admis	33

REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

La présidence tient à féliciter les candidats admis lors de cette session, pour laquelle la totalité des postes ouverts au CAPES et au CAER ont été pourvus, avec pour cette année trois candidats placés sur liste complémentaire pour l'enseignement public. Nous soulignons par ailleurs que l'engagement dans le métier et les connaissances précises liées aux attentes de ce concours ont été particulièrement lisibles et visibles lors des évaluations du dossier RAEP et de l'épreuve orale. Les excellentes notes obtenues par certains attestent de la qualité de ces prestations.

Comme pour les sessions précédentes, ce rapport dresse le bilan des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne pour l'enseignement de la discipline Arts Plastiques. Il propose des analyses croisées portant sur des dossiers construits et sur les prestations orales des candidats. Nos propos rassemblent tous les éléments utiles à une meilleure compréhension des attentes et des enjeux de cette modalité de recrutement. Il est donc recommandé aux futurs candidats de s'emparer des informations présentées dans ce rapport, qu'il s'agisse des données chiffrées, des textes officiels définissant les épreuves du concours ou de ceux régissant l'exercice du métier d'enseignant, afin d'optimiser leurs chances de réussite. En effet, il s'agit autant de maîtriser les connaissances liées au champ élargi des arts plastiques, à la transposition de ces savoirs en éléments d'apprentissage, aux conditions de mise en œuvre de leur enseignement, que la forme même du concours (un dossier RAEP pour l'admissibilité suivi d'un oral professionnel pour l'admission) ou encore l'état de la réflexion sur le système éducatif actuel. Nous conseillons aux candidats de prolonger leur préparation par la lecture complémentaire des précédents rapports, chacun pointant un aspect saillant et proposant une formulation renouvelée de conseils toujours valides.

Les perspectives spécifiques, que nous avons envisagées dans le présent rapport, s'appuient sur des cas concrets et (remontés) des observations de « manques » ou « d'atouts » présents chez certains candidats de cette année. Elles ont pour ambition d'être encore plus efficace dans l'explicitation des attentes du concours. La bibliographie et sitographie jointe en annexe est nécessairement sommaire. Cet ensemble n'a d'autre objectif que d'indiquer la richesse et la diversité de la culture disciplinaire mobilisée pour ce concours et, bien évidemment, dans le cadre quotidien de la classe. Pour se construire une culture professionnelle, les candidats sont invités à actualiser régulièrement leur réflexion et leur pratique en se confrontant à des textes liés à la didactique disciplinaire, en s'intéressant aux multiples pratiques artistiques contemporaines comme aux œuvres marquantes de l'histoire de l'art sans lesquelles aucune représentation structurée des grands mouvements de pensée artistique n'est envisageable, ni, donc, enseignable.

Le jury porte une attention toute particulière à la précision et à la rigueur de la restitution des savoirs disciplinaires, comme il est sensible à l'intelligence et à la souplesse de leur présentation aux élèves. Ce dernier point permet de souligner qu'en résonance avec la maîtrise des savoirs disciplinaires, il convient de développer une connaissance et une appropriation des grands courants de la réflexion pédagogique : exercer le métier de professeur suppose en effet de disposer d'une égale maîtrise disciplinaire (ce que l'on enseigne) et pédagogique (comment on l'enseigne). Les candidats qui attestent de leurs connaissances sérieuses et expérimentées sont ceux qui peuvent investir avec aisance les diverses données institutionnelles avec une idée précise de la continuité, des progressions et de la cohérence des apprentissages conçus à l'échelle d'un cycle. Il convient d'avoir une compréhension exigeante des enjeux portés par tous les éléments qui constituent le cadre réglementaire d'exercice d'un professeur en collège.

La particularité d'un concours interne tient dans la construction du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). Cet écrit sur la présentation par le candidat de ses expériences en lien avec l'enseignement des arts plastiques, suppose qu'il maîtrise des compétences

réductionnelles, synthétiques et analytiques. Les conseils génériques de ce rapport sont illustrés d'exemples concrets pour permettre à chacun de travailler sur les savoir-faire indispensables. Aux recommandations relatives à la mise en forme, il convient d'ajouter les remarques sur les contenus présentés, qui se doivent d'être concrets (restitution de travaux d'élèves, photographies sur lesquelles l'organisation de la salle de classe apparaît clairement, extraits de propos d'élèves et photographies figurant le candidat parmi les élèves, dans une phase significative de la séquence rapportée) et surtout réaliste, à savoir s'inscrivant dans un cadre scolaire réglementaire dédié à l'enseignement des arts plastiques (et non pas d'arts appliqués, cadre scolaire qui correspond à un autre concours). Ces éléments attestent au mieux d'un déroulement réel de ce qui est déclaré, autant qu'ils singularisent le dossier. Deux atouts essentiels pour permettre aux jurys une compréhension valorisante du dossier.

L'épreuve orale de l'admission s'appuie sur un dossier qui vise explicitement la présentation d'une situation d'enseignement en arts plastiques. Cette épreuve mobilise des qualités professionnelles qui sont déployées dans l'exercice réel du métier : qualités liées à la conception et à l'élaboration d'une séquence d'enseignement, à sa communication à un public spécifique. La culture artistique comme l'accompagnement pédagogique envisagée, de l'impulsion initiale à l'évaluation des apprentissages visés sont bien entendu des attendus de l'épreuve. Le candidat peut lui-même opérer au cours de l'entretien avec le jury sa propre évaluation et réinvestir des pistes qu'il aurait négligé lors de sa préparation. Enfin, il est important de souligner que malgré la tension suscitée par un oral face à un jury d'experts, le candidat doit aborder cette épreuve avec sincérité et dynamisme, sans a priori quant aux éventuelles réponses attendues, pour être pleinement engagé dans l'échange constructif d'un dispositif d'enseignement d'arts plastiques.

Nous attirons plus particulièrement l'attention des futurs candidats sur la mise en œuvre des conseils de ce rapport. En effet, des dossiers RAEP perdent des points du fait de ne pas tenir compte de certaines attentes et s'écartent des attendus en cherchant à être parfois trop singuliers. Par ailleurs, si la présentation claire et sérieuse de problématisation effective semble de mieux en mieux maîtrisée, la question de l'évaluation est parfois totalement délaissée par les candidats. Enfin, nous réaffirmons la nécessité pour les futurs candidats de consolider leur culture artistique, de mieux connaître les œuvres qui fondent les moments clés de l'histoire de l'art. A titre indicatif, les artistes des corpus présentés cette année sont indiqués dans les pages de ce rapport. Tous ces éléments doivent également permettre à chacun de travailler plus sereinement le vocabulaire professionnel exigé pour ce concours interne de recrutement des professeurs d'arts plastiques.

Pour finir, nous adressons tous nos remerciements aux membres du jury, professeurs expérimentés et inspecteurs disciplinaires, aux rédacteurs de ce rapport, aux personnels du lycée Livet, à Nantes, établissements d'accueil des épreuves orales du concours, aux différents services et l'ensemble des personnels pour leur grande disponibilité et leur engagement constant au bénéfice du concours.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Rapport rédigé par monsieur Decamps et monsieur Litou

Dans un premier temps, le jury souhaite faire part d'une observation positive à propos de la mise en forme générale du dossier. Nombre d'éléments portés à la connaissance des futurs candidats par le biais des rapports de jury sont respectés et la qualité globale des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) tente à s'affiner. Nous espérons que ces nouvelles remarques permettront aux futurs candidats de poursuivre cette progression et les accompagneront davantage encore dans l'élaboration de leur dossier.

I. LE DOSSIER RAEP

A. Éviter les hors sujets et les dossiers dits hors normes

Écueils
<ul style="list-style-type: none">- Le candidat ne présente pas une séquence explicitement rattachée aux programmes d'enseignement des arts plastiques mais évoquent l'architecture, les arts appliqués, une activité extra-scolaire...- Le candidat développe une séquence sans avoir eu en responsabilité la classe.- Le candidat ne renseigne pas la page de garde qui est manquante ou incomplète.

Pour rappel ; le hors norme est constitutif d'un non-respect de la forme imposée du dossier (format, écriture, nombre de pages...), tandis que le hors sujet est un manquement dans l'analyse et le développement d'une séquence d'apprentissage en lien avec les programmes en vigueur d'arts plastiques. À ce titre, il est encourageant de constater que le nombre de hors norme est de plus en plus faible d'année en année. Une grande majorité des dossiers de RAEP respecte la demande institutionnelle en lien avec les exigences du concours.

Pour les candidats présentant un dossier qui ne tient pas compte des recommandations sur le développement d'une séquence d'apprentissage, il est conseillé, afin de comprendre les attendus du concours et d'en saisir les enjeux, de se référer régulièrement au document de présentation de l'épreuve d'admissibilité : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep). Ces candidats trouveront ainsi dans la note de service citée dans les pages précédentes, les précisions et notamment celles insistent sur une proposition pédagogique relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eu en responsabilité. Il appartient dès lors au prétendant à cette épreuve de faire les démarches nécessaires afin de respecter ce cadre. En effet, ce concours a comme objectif le recrutement de professeurs d'arts plastiques et à travers la rédaction de son rapport, le candidat doit permettre aux membres du jury de percevoir clairement les qualités professionnelles acquises ou en devenir qui participent aux acquis des élèves. Sans avoir eu en charge une classe, le candidat ne peut pas témoigner de sa prise en compte de la diversité des élèves, des progressions dans les apprentissages, des résultats dans les réalisations, de sa responsabilité éducative ou encore de son éthique professionnelle.

Cette année encore, le jury a pu constater des dossiers qui ne développent pas une situation d'apprentissage en arts plastiques, mais dans d'autres domaines qui ne sont pas en lien avec les enjeux éducatifs et artistiques de la discipline de ce concours. Une séquence exclusivement consacrée aux enjeux des arts appliqués ou une activité dans le cadre d'une association culturelle constituent un hors sujet.

B. Assurer la mise en forme du dossier

Apprécié	Écueils
<ul style="list-style-type: none">- Le candidat propose une approche formelle et une structuration identique pour les deux parties du dossier.- Le candidat fait preuve de neutralité et de lisibilité de la page de couverture.- Le candidat utilise les couleurs de la typographie avec parcimonie et justesse.	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat ne respecte pas le cadrage national de la note de service : police, taille d'écriture, nombre de pages, marges...- Le candidat propose une rédaction qui manque de clarté et de rigueur.- Le candidat propose la présence d'un sommaire inutile.- Le candidat ne respecte pas le droit à l'image des élèves et n'anonyme pas certains documents transmis.- Le candidat cite des extraits de rapports d'inspection ou mentionne le nom d'un formateur ou d'un inspecteur.

Si la rédaction du dossier du RAEP doit répondre à des attentes institutionnelles, ces demandes sont encore plus sensibles lorsqu'il s'agit de futurs enseignants en arts plastiques. Par cette particularité, le jury est d'autant plus attentif à la cohérence entre le fond et la forme de l'écrit.

Avant de rédiger son dossier, le candidat doit s'assurer du réglage des paramètres formels de son logiciel d'écriture. Le jury souhaite rappeler que la lecture précise du cadrage national est nécessaire. Ainsi, la police d'écriture en Arial 11 avec interligne simple, la dimension des marges de 2,5 cm à droite et à gauche et 1,25 cm pour l'entête et le pied de page et enfin une écriture sans retrait en début de paragraphe, sont des critères à respecter. Les différentes stratégies pour « remplir » les pages ne rendent pas service au candidat qui n'a que peu d'espace alloués pour exposer son parcours et l'ensemble d'une séquence.

Il est demandé aux candidats de présenter leur parcours en 2 pages (partie 1) et des réalisations pédagogiques dans la discipline concernée en 6 pages maximum (partie 2). Dix pages d'annexes peuvent être présentées permettant, par exemple, d'illustrer certains propos et de faire valoir les réalisations des élèves dans le cadre de ces réalisations pédagogiques. Cet ensemble doit être accompagné d'une page de couverture correctement imprimée et scannée afin que les informations qui la composent, soient lisibles par le jury. Comme évoqué dans les rapports des années antérieures, la réalisation d'un sommaire n'est pas demandée. Ce dernier occupe une place inutile face au nombre restreint de pages qui est autorisé pour présenter une situation pédagogique, son contenu et ses modalités.

Aussi, Il est important que les deux parties soient structurées et formalisées de manière identique, afin que le jury comprenne aisément la logique qui sous-tend le dossier. Pour cela, le candidat doit être attentif à rédiger et à structurer son dossier avec rigueur et clarté. Le nombre de pages étant contraint, il est important de trier les informations indispensables et superflues pour présenter un dossier aéré et en phase avec les attendus sémantiques de chaque partie.

La rédaction du dossier dans une écriture de couleur noire est conseillée. Néanmoins et puisque le cadrage national ne précise pas en ce point les choses, il peut être pertinent de mettre en évidence certains éléments par une couleur différente ou encore par l'utilisation de l'écriture en gras. Dès lors, il s'agit pour le candidat de s'interroger sur ce qu'il veut porter particulièrement à l'attention du jury. Par exemple, il peut être intéressant de mettre en valeur des compétences, des propos d'élèves, des temps forts de sa séquence, des éléments fondamentaux de la chaîne didactique, etc... Tout comme la structure du dossier, ces choix doivent être appliqués avec cohérence sur l'ensemble des pages et révéler les intentions du rédacteur.

C. Maîtriser la langue

Apprécié	Écueils
<ul style="list-style-type: none">- Le candidat utilise un vocabulaire spécifique aux arts plastiques, fait état d'une didactique maîtrisée et manipule avec justesse divers enjeux éducatifs.- Le candidat peut citer des extraits légitimes d'auteurs ou de théoriciens à des fins d'enrichissement du dossier.	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat fait de graves erreurs orthographiques et syntaxiques.- Le candidat propose un écrit confus, laborieux ou expéditif qui manque par conséquent de clarté et de rigueur.

Cette année encore, le jury a été confronté à des dossiers présentant des erreurs d'orthographe et lexicales, des tournures inutilement complexes et une syntaxe approximative. Afin de s'assurer de la clarté de son propos, il est conseillé au candidat de mettre à l'épreuve son dossier en le faisant relire à de multiples reprises avant envoi. Les erreurs de cet ordre, rendent difficile la lecture et empêchent forcément le jury d'apprécier pleinement le contenu du dossier. Même si dans le contexte du dossier RAEP, « la maîtrise de la langue française à des fins de communication » n'est pas le principal item évalué, ce manque de vigilance discrédite le candidat par sa non maîtrise d'une des compétences du référentiel des personnels de l'éducation.

À propos du vocabulaire, le jury a apprécié cette année les nombreux dossiers qui faisaient preuve d'une maîtrise de la langue française et en particulier du vocabulaire spécifique à l'enseignement des arts plastiques. Les termes : problématique, objectif, verbalisation, compétences, évaluation diagnostique, formative, sommative... ont été le plus souvent employés avec justesse. Néanmoins, il s'agit pour les futurs candidats de rester vigilant sur ce point : l'utilisation d'un terme sans une réelle compréhension de ce qu'il définit, conduit le prétendant au concours à produire un propos confus ou un contre sens malheureux pour l'ensemble du dossier. En tant que futurs enseignants spécialisés dans les arts plastiques, les candidats doivent s'interroger sur l'utilisation de certains mots populaires pour parler des arts plastiques et préférer utiliser des termes spécifiques à la discipline. Pour exemple, il est plus juste d'employer le terme de couleur « vive » que de couleur « flashy ».

Enfin, furent remarqués les dossiers qui ont eu le souci d'asseoir leurs propos sur des citations de penseurs ou de théoriciens des arts plastiques. Par cette volonté, les candidats témoignent de leurs connaissances et de leur engagement dans la discipline à laquelle ils souhaitent appartenir. Évidemment, ces propos rapportés doivent être utilisés avec mesure et justesse afin de ne pas empiéter sur le développement de la pensée du rédacteur ou d'être totalement hors-sujet. La rédaction du dossier RAEP est un exercice qui témoigne bien plus que les seules compétences du candidat, il révèle en implicite la posture du futur enseignant. Ainsi, la compilation inutile de citation est contre-productive pour ce qu'il laisse entrevoir de l'aspirant au CAPES- CAER.

II. LE PARCOURS PROFESSIONNEL

A. Présenter un parcours professionnel

Apprécié	Écueils
<ul style="list-style-type: none">- Le candidat analyse avec sincérité et recule ses expériences professionnelles.- Le candidat sait mettre en exergue des compétences acquises au cours de son parcours personnel et professionnel.- Le candidat propose un plan articulé	<ul style="list-style-type: none">- Le candidat évoque un parcours de manière trop linéaire et factuelle.- Le candidat affirme de façon simpliste son désir de devenir enseignant.- Le candidat compile de manière exhaustive les compétences de l'enseignant sans ancrage avec ses

finement des éléments chronologiques et thématiques.	propres expériences professionnelles - Le candidat présente sa pratique artistique personnelle qui ne peut, seule, légitimer sa candidature.
--	---

Dans la première partie du dossier, le candidat doit présenter son parcours professionnel articulé sur deux pages au maximum et dactylographiées. Ce parcours s'appuie sur les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et ils doivent être entendus comme l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a démontré dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole. Ces acquis s'apprécient parce qu'ils peuvent-être en rapport direct avec l'exercice du métier d'enseignant.

Ainsi, il est attendu que le candidat mette en perspective les responsabilités diverses qu'il a occupées avec les compétences professionnelles dont il aura besoin lorsqu'il sera enseignant. Pour ce faire, il est inutile d'évoquer de manière linéaire et factuelle l'ensemble du parcours. Comme il est inutile de nommer et de dater chaque établissement par lesquels les professeurs contractuels sont passés. Néanmoins, le jury a apprécié les dossiers qui présentent la chronologie des emplois occupés sous forme d'une liste, voire d'un tableau et fournissent en sus un commentaire critique permettant de comprendre en quoi l'expérience professionnelle construite fut précieuse pour ce concours. Le fait que les certains candidats articulent finement les éléments chronologiques et thématiques, en démontrant l'obtention d'une compétence dominante à chaque étape du parcours, a également été apprécié. Car pour cette partie, il s'agit d'être capable de repérer les étapes clés d'une carrière et de montrer pourquoi chacune de ces expériences rende légitime le candidat à l'obtention de l'examen.

Pour réaliser ce retour réflexif et éviter les listes exhaustives, le jury conseille aux candidats de recenser l'ensemble des expériences de leur parcours, de sélectionner celles qui paraissent pertinentes dans le domaine de l'enseignement, de les analyser en établissant les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis et enfin de s'interroger sur l'ensemble de ces savoirs par les questions suivantes : ces compétences peuvent-elle m'aider dans l'exercice du métier d'enseignant ? En quoi mon parcours éclaire mon choix de devenir professeur en arts plastiques ?

Au regard de la spécialité de ce concours, le jury comprend que les candidats ayant une pratique artistique personnelle proposent leur candidature. Néanmoins, cette qualité ne saurait à elle seule, légitimer la réussite à cet examen. Le métier d'enseignant exige des compétences spécifiques, différentes et complémentaires de celles d'un plasticien. Il est donc nécessaire que ce profil de candidat réalise une mise en perspective de ses pratiques avec le référentiel de compétences de l'enseignant.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur leur posture professionnelle. Si les correcteurs réalisent leur mission avec bienveillance, ils ne sauraient apprécier les dossiers qui cherchent à susciter l'admiration ou la compassion du jury. Ainsi, des propos trop idylliques ou au contraire des épanchements trop personnels sont inefficaces. Face aux principes éthiques que sous-tend le métier d'enseignant, il est attendu de la part du candidat de la neutralité, du recul et de la sincérité.

B. Rendre compte de responsabilités éducatives

Apprécié	Écueils
<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat fait état de connaissances solides du système éducatif et de ses dispositifs. - Le candidat prend en compte le référentiel de compétences du professorat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat fait la simple liste exhaustive des missions ou des dispositifs d'enseignement sans en montrer l'apport pour l'élève et/ou pour lui-même.

- Le candidat est visiblement engagé avec l'équipe éducative.	
---	--

Pour éviter les listes exhaustives et artificielles de compétences, de dispositifs ou encore de responsabilités, le jury recommande de prendre comme point d'appuis essentiel la formation, les diplômes et les expériences du candidat.

Ce dernier doit se poser la question suivante : qu'est-ce qui dans mon parcours (formation, diplômes, expériences) m'a permis de comprendre le fonctionnement du système éducatif, de développer des compétences au métier d'enseignant en arts plastiques et de comprendre les enjeux multiples pour tous les personnels d'éducation ?

Pour cela, le candidat doit connaître au minima le référentiel de compétences du professorat qui guide toutes les actions des acteurs de la communauté éducative. Si les items de ce dernier sont nombreux, ils peuvent être classifiés ici en 5 grandes familles :

- Le professeur comme acteur du service public d'éducation.
- Le professeur comme pédagogue et éducateur au service de la réussite de tous les élèves.
- Le professeur comme acteur de la communauté éducative.
- Le professeur comme professionnel porteur de savoir et d'une culture commune.
- Le professeur comme praticien et expert des apprentissages.

Le jury a bien conscience que les candidats sont débutants ou en cours de formation. De ce fait, il n'attend pas que les candidats valident l'ensemble de ces compétences. Il n'est donc pas nécessaire de se présenter en professeur « modèle » ou d'éprouver le besoin d'inscrire les compétences attendues à chaque bout de phrases, mais bien de montrer les connaissances et les savoirs dominants qui ont émergé dans les différentes responsabilités confiées.

À l'intérieur de ce socle de compétences, les candidats sont invités à faire part de leur engagement dans la discipline, envers les élèves et les parents, dans le rayonnement des arts plastiques au sein de l'établissement ou encore dans leur capacité à travailler avec l'équipe éducative. Sur ce point, le jury a pu constater que de nombreux dossiers témoignaient de cette volonté. Mais une fois encore et au regard du peu de pages allouées, le candidat doit absolument faire des choix significatifs en développant certains aspects plus que d'autres. Ces choix seront le reflet singulier du candidat et ils démontreront par quelles facettes du métier ce dernier a trouvé la motivation et le désir d'élargir sa formation en se présentant au concours.

Le jury souhaite alerter les candidats sur la pertinence des dispositifs (Galeries d'art à vocation pédagogique, Espace et Lieux de Rencontre avec l'Œuvre d'Art (ELRO), Enseignement Pratiques Interdisciplinaires (EPI), site disciplinaire, Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), sorties...) parfois évoqués dans les dossiers. La volonté de faire rayonner la discipline au sein de l'établissement est appréciée par le jury parce qu'elle est une donnée fondamentale de notre discipline. Néanmoins, il est important d'expliquer de manière succincte mais précise les motivations et les bénéfices pour les élèves ainsi que pour l'enseignant d'une telle démarche. Comme le soulignent les précédents rapports de concours, le montage de tous projets avec les structures culturelles doit se faire sous forme de démarches collaboratives en prenant compte des trois piliers de l'EAC : RENCONTRER, PRATIQUER, CONNAÎTRE.

III. LA SÉQUENCE PÉDAGOGIQUE

A. attester d'une situation pédagogique significative

Il s'agit pour le candidat, de faire le choix d'une séquence d'enseignement expérimentée et vécue auprès d'un public scolaire dans le cadre des programmes d'arts plastiques en vigueur. Le candidat

s'attache à en faire une présentation structurée. Il justifie les choix effectués et analyse la situation d'apprentissage afin d'en faire clairement émerger les points de réussite, les modérations qui lui paraissent nécessaires à une amélioration du dispositif présenté. Le jury regrette certaines situations d'enseignement qui relevaient exclusivement des arts appliqués (productions d'affiches et de logo sans lien avec les enjeux des arts plastiques), d'ateliers et d'activités extra-scolaires et qui ne relevaient pas du cadre réglementaire de l'enseignement des arts plastiques.

L'exposition de cette séquence pédagogique implique la construction effective des différentes phases attendues pour l'enseignement des arts plastiques en milieu scolaire et dans le cadre réglementaire de la discipline. Cette séquence doit être un choix qui démontre un engagement du candidat dans une conduite de classe, dans une réflexion pédagogique et didactique. Il est, par conséquent, essentiel de maîtriser les terminologies didactiques. Le jury note une approximation des termes de didactique utilisés tels « incitation », « consigne », « contrainte », « verbalisation », « expérimentation », « projet » ... qui tendent à rendre le propos confus voire en contradiction avec les objectifs ciblés en première intention.

Il est à noter que certains dispositifs complexes par leurs enjeux de trans-pluri-inter-disciplinarité ou par leurs engagements dans un parcours scolaire ambitieux doivent nécessairement faire la part entre les contenus disciplinaires enseignés et les autres apports dispensés.

A ce titre, l'émergence du fait artistique dans l'enseignement des arts plastiques n'est pas liée à une posture d'un artiste enseignant ou d'un dispositif mais plutôt à l'articulation de questionnements, de notions et de concepts propres au champ de la discipline. Il s'agit bien de produire un contenu enseignable qui permettra à l'élève d'accéder aux questionnements. Une mise en mouvement de la réflexion qui se définit comme une transposition didactique ; étape où s'exposent et s'articulent des concepts, des questionnements qui peuvent être contenus dans les entrées du programme des arts plastiques. La présentation de cette étape valorise les bons dossiers et atteste d'une réflexion et d'une implication du candidat dans son enseignement. Il est, par ailleurs, dommage, pour une discipline qui ne cesse de valoriser la singularité, de constater certaines propositions de leçon encore trop proches de contenus glanés sur le web et non problématisés. Ce type d'appropriation de dispositifs présentés sur des sites d'enseignants ou d'associations, sans analyse critique ou avec des modifications qui en appauvrissent les enjeux, ne permet pas aux élèves de se saisir des attendus spécifiques d'un cours d'arts plastiques. La prudence est également de mise pour ce qui inspiré par des ressources complexes piochées sur des espaces académiques. La plupart de ces dispositifs sont connus de tous et ne témoignent dès lors pas d'une approche personnalisée évidente. A ce titre, il convient donc pour un candidat sérieux de bien vérifier que ce qu'il souhaite partager n'est pas une simple reprise amoindrie de ce qui est présenté par ailleurs.

Le choix de la séquence ne doit pas faire l'économie d'un état des lieux des conditions matérielles dans lesquelles s'est exercée la séquence dispositif d'enseignement. La présentation de la salle et des espaces de travail participe, dans les choix, la prise en compte de l'existant et de ses adaptations, à la réussite de la situation et est donc nécessaire à une bonne compréhension de la part du jury. Toutefois, le candidat devra veiller à ne pas s'abandonner dans un flot narratif descriptif, ce que l'on retrouve de façon trop récurrente dans le témoignage du déroulé de ladite séquence.

Dans cette partie du dossier RAEP, le jury doit clairement repérer et identifier ce qui sera enseigné et ce que l'élève aura réalisé, appris et, le cas échéant, les remédiations pensées, voire dispensées pour atteindre les objectifs d'enseignement, soit l'articulation entre objectifs et éléments du programme d'arts plastiques visés avec ce qu'aura compris et acquis l'élève ainsi que les outils mis en place permettant de mesurer l'atteinte des objectifs visés. Cette partie ne peut se satisfaire d'un déroulé descriptif ou d'une juxtaposition d'intentions pédagogiques mais, bien au contraire, doit montrer une justification argumentée des choix effectués à la conduite de la séquence proposée.

B. Problématiser : engager les élèves dans des questionnements

Si la transposition didactique est le premier élément qui permet de déclencher un intérêt pour un questionnement enseignable, celle-ci ne se résume pas à une grande question, mais plus exactement à un mouvement, un assemblage construit de pensées qui prennent la forme de questionnements. Ceux-ci s'articulent avec des compétences visées, des notions et des entrées de programme qui doivent à leur tour être questionnées, problématisées et non pas utilisées comme un inventaire de justificatifs qui ferait d'un dispositif d'enseignement une séquence d'arts plastiques. Un empilement de questionnements, d'entrées de programme, de compétences ainsi que de points d'évaluation ne permet pas au jury de saisir pleinement les enjeux de ce qui se veut être enseigné mais apparaît plutôt comme une illustration d'un cours caricatural d'arts plastiques.

Néanmoins, il ne s'agit pas de faire état d'une démarche compliquée et absconse mais bien au contraire de réussir à clarifier un propos, de construire une pensée complexe que le jury pourra identifier comme une compétence pédagogique acquise du candidat.

La volonté de s'inscrire dans les attendus du cours d'arts plastiques, où les élèves acquièrent des savoirs et des compétences par une démarche de projet vis-à-vis d'un travail demandé, repose sur les questionnements que les élèves vont se poser par l'impulsion d'un dispositif de cours. Il serait alors dommage est surprenant d'avoir la prétention de conduire les élèves vers une posture exploratoire et réflexive sans être soi-même dans cette posture.

Pour les élèves, il est attendu que ces questionnements, voire la ou les problématiques visées par la séquence se fassent à travers les compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. La réussite d'un dispositif pédagogique résulte généralement de propositions où se révèlent des pensées multiples et des réalisations variées permettant, autour de travaux, de faire émerger des questionnements, d'engager des rencontres autour de l'altérité et de cultiver une curiosité. L'on voit ainsi que la place de la pratique, où les enjeux du cours d'arts plastiques se font, va dépendre de ce qui va être donné comme impulsion à la mise en action de l'élève. Il s'agit bien d'aborder à divers moments les trois grandes composantes disciplinaires, à savoir, la composante plasticienne, la composante théorique et la composante culturelle.

Le jury a noté quelques freins à l'émergence d'une pratique questionnante et exploratoire chez l'élève en raison de demandes trop compliquées qui font perdre le caractère incitatif du dispositif, de succession de consignes ne permettant pas de s'approprier les enjeux, de contraintes trop nombreuses et qui omettent de prendre en compte les données déjà existantes dans le cadre d'un cours ordinaire d'arts plastiques ; enfin, en raison d'un étalement sur une longue période où l'activité semble devenir plus occupationnelle que réflexive, les candidats perdent souvent le fil de leur intuition initiale.

Il est par conséquent nécessaire dans le dossier RAEP de consacrer un compte rendu précis de ce qui se passe lors de la phase d'effectuation ou de réalisation, comme des gestes pédagogiques qui accompagnent ce moment par les relances, les réajustements, les discussions amenant les élèves à préciser leurs pensées, moment de la prise en compte de l'élève dans sa singularité. Un compte rendu dont le jury sait qu'il ne peut être exhaustif mais qui peut se compléter par une documentation significative en annexe.

De plus, afin que le jury ait une image fine de ce qui se joue, l'on peut préciser les conditions d'exercice du métier qui sont très diverses sur l'ensemble du territoire, et les expliciter succinctement - prérequis des élèves, conditions matérielles d'accès au champ des arts, difficultés de langage, hétérogénéité d'élèves à besoins particuliers...

C. Expliciter les apprentissages de l'élève

Plusieurs éléments amènent un enseignant à construire une séquence d'apprentissage ; cela peut être lié à une actualité artistique de proximité, événementielle, à la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, à la participation dans un calendrier prévisionnel d'un projet pluridisciplinaire, ou, plus prosaïquement à une progression, à un besoin identifié.

Néanmoins, pour penser un apprentissage des élèves, il est nécessaire d'identifier les prérequis, d'énoncer les prolongements, ou encore d'affirmer la réactivation de savoirs et de compétences visés. Ainsi, faire état de la dimension curriculaire ou spiralaire de l'enseignement des arts plastiques pour consolider et approfondir les connaissances et compétences ciblées semble parfaitement opportun pour diagnostiquer ce que les élèves ont appris ou vont apprendre.

Cela ne peut encore une fois se réduire à une simple liste à la Prévert, énumération de presque toutes les compétences ou d'éléments du programme mais, bien au contraire, nécessite d'identifier ce que le dispositif a pu déplacer ou transformer chez l'élève. Si par le biais des réalisations plastiques des élèves l'on peut observer des acquis liés aux rebondissements d'une séquence à l'autre, il est un temps où cela émerge de façon consciente chez l'élève : la verbalisation.

Souvent pensée comme le temps qui ponctue une séquence et parfois dans des proportions exagérées - le jury rappelle que le cours d'arts plastiques est, d'abord, un enseignement où l'on expérimente et acquiert des connaissances et des compétences par le faire - la verbalisation se conçoit comme un dispositif pédagogique qui peut prendre différentes formes. C'est un espace et un temps du débat et de l'échange dans le respect des singularités. Elle peut être articulée en moments différenciés à l'intérieur d'un même temps qui lui serait consacré ou en moments épisodiques à l'intérieur de plusieurs séances. Elle ne se résume pas à l'émergence de réponses faites à un enseignant, mais peut prendre des formes différentes comme la présentation de travaux réalisés avec un débat autour d'un questionnement, une classification formelle pour faire émerger un constat, une confrontation entre productions et œuvres de références artistiques... Ces activités variées au sein de ce temps de verbalisation demandent, pour l'enseignant, de passer d'animateur à médiateur, à régulateur, à professeur sur des temps réduits. Rendre compte de ce moment est une gageure mais véritablement essentielle à une bonne compréhension de ce qui a été en jeu pendant la séquence.

Le jury constate, par ailleurs, une omniprésence de références culturelles en fin de séance ou en tout début, dans une position laissant entendre une forme de modélisation ou celle d'une finalité. Comme il a été évoqué au sujet de la verbalisation, la référence culturelle peut faire l'objet d'une rencontre, d'une discussion avec les réalisations d'élèves. Elle participe, par son questionnement, à l'éducation au regard des élèves comme à leur culture ; il serait donc dommage de la réduire à un strict rôle de modèle.

Certains candidats ont retranscrit des moments clefs de prises de paroles d'élèves, ce qui a permis au jury de mesurer les conditions d'exercice et d'apprécier la pertinence du dispositif d'enseignement qui avait été proposé ou de ce que le candidat a pu projeter comme remédiation.

Finalement la verbalisation est autant le moment qui va asseoir ce qui va être appris qu'un moment de rencontre pour les élèves, qu'un indicateur d'évaluation pour eux et pour l'enseignant.

D. Définir l'évaluation et le rôle essentiel du champ référentiel

Les bons dossiers ont intégré l'évaluation dès le début de la conception de leur séquence. Elle devient, dès lors, un gage de la cohérence et de la pertinence du dispositif présenté. L'évaluation, quelle qu'en soit la forme, devient un support de l'apprentissage pour les élèves. Il peut sembler pertinent de se pencher sur une explicitation de critères d'évaluation et de réussite compréhensibles par les élèves en se fondant à la fois sur les compétences disciplinaires comme définies au sein des programmes d'enseignement des arts plastiques et sur les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il est important de comprendre que le jury ne se satisfait pas d'une liste de compétences ou de points de programme ou de fiches d'évaluation, que l'on retrouve en annexe sans que ceux-ci ne soient explicités, commentés alors même qu'ils appartiennent à un parcours de l'élève dans un souci de progression des acquis disciplinaires. Quelques grandes entrées peuvent ainsi être pressenties telles que le diagnostic des besoins de l'élève, ce que l'élève doit acquérir, ce qu'il en garde comme acquis et ce qui doit être reconduit pour ancrer ses savoirs et ses compétences. L'évaluation n'est donc pas, dans ce cheminement, un point qui clôt une séquence mais plutôt des jalons que l'on retrouve sur l'ensemble du dispositif de la séquence et qui lui donnent son sens.

Le jury a pu être sensible aux projets pluridisciplinaires dès lors que ceux-ci faisaient clairement état de ce qui relevait de la composante plasticienne, de la composante théorique et de la composante culturelle dans les projets décrits. Néanmoins, il a pu remarquer un délitement des attendus disciplinaires au profit de compétences transversales où le candidat a pu se perdre. Il semble donc nécessaire de garder à l'esprit des points d'évaluation qui permettent, dans la retranscription d'un dispositif vécu, de recentrer son propos sur les objectifs ciblés tout en les inscrivant dans les programmes disciplinaires.

Il est important aussi de garder à l'esprit que l'évaluation ne s'arrête pas au seul référentiel des compétences des langages des arts et du corps du domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mais que, dans sa mission d'enseignant, l'on contribue à évaluer un ensemble de compétences précisées dans les domaines 2, 3, 4 et 5. Ainsi, des dispositifs de mise au travail relevant du collaboratif ou du coopératif pour les élèves, ou relevant des quatre parcours éducatifs ou d'enseignements interdisciplinaires - EMI, Histoire des arts - peuvent faire état d'objectifs spécifiques et d'évaluations appropriées.

Il convient, dans cette partie sur l'évaluation, d'évoquer la place du champ référentiel. Nous avons vu plus haut que la référence peut être un élément central d'une réflexion qui amène à la construction de son cours, mais il est ici question de la place que l'on lui accorde comme objet pédagogique. D'une manière générale, les candidats sont soucieux de montrer des œuvres à leurs élèves par le biais de rencontres véritables avec l'œuvre ou, de façon plus usuelle, par des reproductions.

Le jury tend à rappeler que la présentation de références n'est pas l'apanage d'un enseignement type histoire des arts, mais que la présentation de celles-ci permet au cours d'arts plastiques de penser et de pratiquer lesdites références autrement que dans un prolongement culturel et/ou modélisant. La place et l'arrivée de celles-ci, dans une temporalité pensée de la séquence, permet alors de mesurer la pluralité des modalités d'appréhension d'un objet artistique. Ce temps de rencontre ne se réduit pas à un apport culturel mais peut ouvrir à une éducation au regard, à l'enseignement du sensible, à l'écho ou à la relance que cela opère sur l'élève et sur son implication dans le cours.

Certains dossiers ont présenté des références aux médiums multiples tels que la peinture, la sculpture, des œuvres numériques, photographiques, des extraits filmiques, des vidéos, des objets architecturaux ou de design, des installations permettant, à travers une compréhension polysémique des enjeux plastiques, d'initier des pratiques ouvertes. Dans cette démarche, le jury a pu constater que les œuvres choisies sont venues nourrir, enrichir et ouvrir - pour les élèves - les questionnements abordés en cours.

IV. L'ANALYSE CRITIQUE

A. Elargir l'expérience vécue par une démarche réflexive et distanciée

En filigrane, le candidat peut lire ici qu'il est attendu sur l'ensemble du dossier qu'il justifie ses choix didactiques comme pédagogiques, ce qui ne peut s'opérer qu'avec une posture réflexive qu'il faut aussi distancier afin d'en faire une analyse critique.

Si le jury a pu constater que certains candidats avaient engagé une véritable réflexion faisant état des réussites comme des points à réajuster, à réinterroger, à faire évoluer, à enrichir par des prolongements éventuels, il note toutefois que l'analyse ne s'attarde que rarement sur les travaux d'élèves, alors même que là se joue la plasticité d'un cours, entre projet pédagogique et résistance du « réel » qui viendrait transformer le projet. En fait, c'est la notion même d'écart, qui ne cesse d'être opérant dans le champ des arts plastiques, que l'on retrouve en jeu dans une proposition de cours de cette discipline et qui doit être à l'œuvre dans l'analyse critique.

L'ensemble des dossiers ont proposé, sur un paragraphe à vocation conclusif, une analyse présentant plutôt un choix de séquence approprié à l'exercice du dossier RAEP par la réussite de celle-ci plutôt qu'un véritable diagnostic de ce qui a été joué. Il est bon de rappeler que l'analyse peut se conduire tout au long du dossier, ce que certains n'ont pas manqué de faire avec brio, et que cela permet de mieux saisir le recul réflexif que les candidats peuvent opérer vis à vis de leurs choix pédagogiques - certains n'hésitant pas à se livrer à une autocritique constructive permettant d'évaluer pour le jury leur capacité d'adaptation, leur capacité à être en phase avec ce qui se joue avec les élèves.

Même si la majorité des propositions montre une procédure de cours en accord avec les attentes de la discipline des arts plastiques, il est important d'en faire une analyse qui permette d'évaluer, pour le jury, la dimension pédagogique pour le candidat plutôt qu'une procédure qui pourrait sembler systématique voire « dogmatique » : une phase exploratoire, une auto-évaluation, une verbalisation, une fiche projet... sont autant de composantes qui peuvent s'avérer intéressantes mais qui méritent néanmoins d'être régulièrement questionnées par le candidat.

B. Témoigner du projet : les annexes

Si cette partie du dossier a été, de façon générale, mieux appréhendée dans sa dimension documentaire de ce qui a été réalisé durant la séquence présentée pour le dossier RAEP, Il n'en demeure pas moins que certains écueils sont à éviter.

Le jury tient ici à rappeler que les annexes ne sont pas une extension du dossier à l'intérieur duquel l'on pourrait glisser une partie que le candidat n'aurait pas traitée dans le volume des six pages imparties de la séquence pédagogique. Mais bien le lieu qui témoigne des dispositifs et des conditions d'exercice. Il est regrettable que certains documents proposés en annexe ne soient évoqués ni analysés dans la partie écrite du dossier.

Si les documents photographiques rendent compte de ce qui a pu être vécu ou produit par les élèves, ils permettent aussi, et surtout, d'éclairer le jury et de confirmer ce qui a été présenté dans la séquence pédagogique. Il est dommage que certains candidats n'y apportent pas un soin attendu pour des spécialistes de ce qui fait image. Sans attendre une qualité de type photographie artistique qui nous éloignerait d'un propos essentiellement documentaire, il est néanmoins le seul moment où le jury peut se rendre compte de la capacité du candidat à faire image avec une intention de communication. Ce n'est pas non plus l'espace d'une mise en forme graphique qui complexifierait davantage ce qui a été présenté dans la séquence, mais bien l'exposition, par des documents lisibles, d'un éclairage ou de précisions de ce qui a été rapporté à l'écrit. La partie des annexes se limitant à une dizaine de pages, le jury regrette que certains candidats fassent l'économie de ne proposer que peu d'annexes, alors que certaines précisions sur le lieu et l'aménagement de l'espace de « classe », des productions plastiques des élèves, des traces de verbalisation ou d'écrits d'élèves, des matériaux mis à disposition, les références convoquées, des élèves en action, les outils mis en place pour que les élèves gardent une trace du cours... pouvaient y figurer.

In fine, il convient de rappeler que les annexes témoignent des dispositifs engagés et peuvent constituer une ressource intéressante au sein du dossier lorsqu'elles sont organisées et qu'elles enrichissent ainsi l'écrit du candidat. Elles sont le reflet des éléments pédagogiques mis à disposition des élèves et qui viennent étayer les propos développés dans le cadre de la séquence pédagogique proposée.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Rapport rédigé par madame Cornu-Grandjean et madame Gromard

Cette épreuve d'admission au Capes interne et au Caer section arts plastiques est définie clairement sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr selon les modalités suivantes :

Épreuve d'admission : épreuve professionnelle

- **Durée de la préparation : 2 heures**
- **Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)**
- **Coefficient 2**

Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant :

- *des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines ;*
- *des documents textuels : textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques ;*
- *une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.*

Au cours de l'exposé, le candidat analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury et présente un ou plusieurs points relatifs aux approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. A cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels ; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies.

Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Cette épreuve est donc constituée de trois temps distincts, le premier consiste en un temps de préparation de deux heures qui permet de prendre connaissance du dossier, de l'analyser puis de proposer au jury à la fois une approche étayée du dossier et une situation d'enseignement correspondant à la demande du sujet. Face au jury le candidat présentera pendant trente minutes son analyse et une proposition de situation d'enseignement. Cette méthodologie constitue la première partie de l'épreuve, c'est à dire l'exposé du candidat, étape monologuée suivie d'un temps d'échange de trente minutes avec le jury permettant de revenir sur certains éléments de l'appropriation du dossier, de la proposition avancée. Il s'agit ainsi d'élargir les propos à des considérations d'ordre esthétique, artistique, culturel mais également pédagogique et didactique. Pour comprendre en partie les différents attendus de ce temps de l'épreuve le candidat peut se référer au référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation¹.

Nous reviendrons plus précisément sur les différents temps de cette épreuve en en détaillant les conditions et les exigences. Tout d'abord il s'agira de conseiller les candidats sur les modalités envisageables de préparation de la soutenance, exposé et entretien avec le jury, pour ensuite nous attacher à détailler les conditions d'une prestation orale réussie.

¹ Référentiel accessible sur le site www.education.gouv.fr, <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>.

I. LA PRÉPARATION DE LA SOUTENANCE

Lorsque le candidat se présente sur le lieu de l'épreuve il est accueilli par les membres du directoire qui l'informent sur les conditions de l'épreuve et lui précisent les modalités de passage devant le jury. Chacun est ensuite invité à prendre connaissance du dossier au moment où commencent les deux heures de préparation de l'épreuve. Le candidat dispose donc d'un dossier, de feuilles de brouillon et d'une feuille de papier blanche, de format raisin (50x65cm) qui peut lui permettre, pendant ce temps de préparation, d'imaginer une présentation visuelle d'un certain nombre d'éléments. A la fin de sa préparation, le candidat est amené à se présenter au jury et peut s'il le souhaite, accrocher avec des aimants ses différents supports pour accompagner ses propos durant les temps de l'exposé et de l'entretien.

Les différents points portés ci-dessous abordent les grands axes à prendre en compte lors de ce temps de préparation, de l'analyse du dossier à la situation pédagogique envisagée. Sous forme de tableau nous commencerons par expliciter les atouts et les manques repérés majoritairement chez les candidats ayant présenté l'épreuve cette année.

Atouts	Manques
Prise en compte de tous les éléments du dossier. Compréhension des caractéristiques des œuvres et de leurs liens, mais aussi des tensions identifiables avec le reste du dossier. Analyse fine et efficiente des œuvres du corpus. Problématisation des enjeux portés par le dossier. Développement explicite des idées exprimées. Construction d'une pensée sur le métier d'enseignant. Utilisation efficace du matériel mis à disposition.	Dossier analysé superficiellement. Proposition pédagogique plaquée et non reliée à une problématisation possible du sujet. Analyse « illustrative » des deux œuvres du corpus. Oubli de la citation, d'une œuvre... Pas de mise en perspective et de recul analytique en lien avec l'enseignement des arts plastiques. Peu d'usage du matériel mis à disposition.

A. Analyser un dossier, articuler des documents

Nous conseillons aux candidats de se référer dans un premier temps aux dossiers/sujets présentés en annexe de ce rapport de manière à percevoir efficacement les observations, remarques et conseils qui vont suivre.

L'ensemble des dossiers présentés par le jury propose un extrait de programme issu des programmes de l'enseignement des arts plastiques (cycle 3 / cycle 4), des documents visuels qui sont des reproductions d'œuvres d'art recouvrant l'ensemble du patrimoine artistique jusqu'à l'époque contemporaine (peinture, sculpture, dessin, architecture, photographie, arts numériques, objets d'art...) ainsi qu'un document textuel de nature variée, texte théorique sur l'art ou encore écrit d'artiste, texte d'histoire de l'art, la liste n'est pas exhaustive.

Le jury conseille aux candidats, dans un premier temps, de réfléchir à chaque élément du dossier de manière indépendante. Et par là-même de se poser un certain nombre de questions à leur propos. L'entrée de programme donne des indications sur le niveau des élèves mais également met en évidence un type de questionnement en lien avec un ou plusieurs champs disciplinaires et/ou avec des champs de pratique. Les documents visuels et textuels présentent des reproductions d'œuvres. Ces œuvres peuvent être connues ou inconnues des candidats ; elles doivent être analysées, décrites, comprises pour elles-mêmes. Leur analyse éclaire le candidat qui peut, par exemple, se servir des notions plasticiennes, afin de les aborder sans pour autant oublier de les resituer dans leur contexte artistique, historique, politique ou bien encore social, nous y reviendrons.

Tous les éléments du dossier doivent être analysés et ces éléments doivent être ensuite reliés les uns aux autres afin de percevoir les principes communs, les tensions, les enjeux, qui permettront le développement d'une problématique plastique. Lorsque le sujet précise : « L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion », il faut entendre que la problématique finale

pourra être reliée à une partie de l'analyse effective des documents sans toutefois que cette analyse ait été partielle.

Si le jury remarque que cette année la majorité des candidats a tenu compte des éléments du dossier, leur analyse reste parfois assez superficielle et cantonnée à une mise en relation plus ou moins effective avec les notions propres aux arts plastiques qui sont par ailleurs bien entendu à mobiliser, sans arriver à une problématisation.

Nous proposons ci-dessous au candidat un certain nombre de réflexions permettant de tenir compte des différentes caractéristiques des éléments du dossier :

L'extrait de programme :

Il s'agit d'un extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) ou bien encore d'un extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4) publié au BOEN n°31 du 30 juillet 2020².

Les programmes d'arts plastiques présentent des questionnements plasticiens accompagnés d'exemples de situations pour l'élève. Ces points de programme sont développés et explicités dans les ressources d'accompagnement aux programmes scolaires accessibles sur le site Eduscol³. Leur objectif est d'amener les élèves vers des contenus d'apprentissage qui peuvent être de nature technique, conceptuelle, méthodologique, comportementale, culturelle et sociale. Bien entendu ces contenus d'apprentissage ont des liens entre eux et se complètent.

Cet élément du dossier ouvre alors sur un ensemble de possibilités que l'étude des œuvres et de l'élément textuel permettront de développer et d'affiner.

Le corpus des œuvres :

Les deux reproductions d'œuvres présentées dans le dossier peuvent appartenir à toutes les formes d'art précisées précédemment. Elles sont accompagnées d'une légende qui donne le nom de l'artiste (lorsqu'il est connu), le titre de l'œuvre, sa date ou période de réalisation, ses dimensions, ses matériaux, sa localisation, et, lorsque cela paraît nécessaire, quelques mots qui permettent d'explicitier au mieux ses caractéristiques matérielles. Les éléments du « cartel » doivent être considérés avec attention car ils permettent le plus souvent de préciser la matérialité de l'œuvre, son positionnement dans l'espace, éventuellement son fonctionnement et sa place dans le temps et l'histoire de l'art au sens large. Un des prochains paragraphes de ce rapport sera consacré à la nécessité de s'appuyer sur ces données liées à l'œuvre elle-même, dans le cadre de l'analyse de ce dossier mais également comme professeur d'arts plastiques, d'attester d'une culture artistique ouverte et solide. Il est nécessaire de se tenir informé des diverses approches de l'histoire de l'art, d'être au fit des actualités liées aux expositions et d'entretenir ainsi son regard sensible et réflexif sur le domaine élargi des arts plastiques.

L'extrait de texte :

Le jury constate que quelques candidats s'approprient à bon escient cette « citation » du dossier que nous avons défini plus haut. Trop souvent, nous constatons également, que cet extrait reste à la marge de l'analyse mise en place par le candidat. Il fournit pourtant des éléments importants qui permettent de cerner une problématique, de définir un questionnement en reliant les différents éléments du dossier ou en ouvrant des notions complémentaires en lien avec la pratique d'un artiste, focus sur la matérialité de l'objet artistique présenté, sa place, sa fonction éventuelle dans la société, dans l'histoire de l'art.

2

Cycle 3 : <https://eduscol.education.fr/document/50990/download>

Cycle 4 : <https://eduscol.education.fr/document/621/download>

3

<https://eduscol.education.fr/3869/arts-plastiques-cycle-4>

La problématique :

La « problématique » pourrait se définir comme de l'art de poser des problèmes. Dans notre contexte, le candidat doit se rendre capable d'interroger de manière conjointe les différents éléments du dossier afin de faire émerger un certain nombre de « problèmes » ou de questions ouvertes. Une bonne problématique, dans le cadre de cette épreuve, va donc chercher à répondre à une interrogation partagée et commune portée par les différents éléments du dossier. C'est l'analyse conjointe du point de programme, des œuvres et de l'extrait textuel qui va engager le candidat dans un questionnement autour des points soulevés par ces éléments. L'approche est propre à chaque candidat. En effet, même si le dossier porte une coloration spécifique en lien avec les arts plastiques et les questions d'enseignement, c'est la démarche de chacun articulée avec ses connaissances, son parcours, qui va permettre de faire émerger une problématique menant à un projet d'enseignement, projet qui vise à la mise en œuvre de composantes plasticiennes, théoriques, culturelles au sein d'une séquence d'arts plastiques.

B. Penser un projet d'enseignement

Le premier temps de préparation ayant été consacré à l'analyse du dossier et à l'émergence d'une problématique il est ensuite nécessaire de convoquer cette analyse dans le cadre d'un projet d'enseignement en lien avec le point de programme défini par le dossier. Ce projet peut-être à destination d'élèves de la dernière année du cycle 3, la classe de sixième ou à destination d'élèves du cycle 4, les classes de cinquième, quatrième et troisième.

Une première question peut s'envisager afin de penser un projet d'enseignement : que vont apprendre les élèves ? Elle peut être suivie d'autres questions pour lesquelles une réponse devrait être fournie à la fin du temps de préparation : quel dispositif puis-je mettre en œuvre afin de m'assurer que les élèves acquièrent les éléments de savoir envisagés ? Que vont faire les élèves afin d'acquérir ces savoirs ? Comment et quand évaluer l'acquisition de ces savoirs ?

Le jury suggère aux candidats de baser, lors de leur préparation au concours, leur réflexion sur les programmes d'enseignement, mais également sur les ressources d'accompagnement aux programmes d'arts plastiques disponibles sur le site Eduscol⁴.

Lorsqu'il s'agit de penser un projet d'enseignement une ressource peut être ici mobilisée, cette ressource accessible depuis le lien ci-dessus s'intitule : *Une étude de cas : « Intérieur bleu ! ». Partie 1 : la genèse d'un cours, le passage des œuvres aux apprentissages*. Le jury signale qu'on y retrouve les différentes étapes permettant, d'une part, l'analyse et la problématisation du dossier et, d'autre part, la réflexion à mener autour de la mise en place d'un projet d'enseignement. Dans le même ordre d'idée, il est intéressant pour le candidat d'effectuer un regard approfondi de recherche et de collecte de divers éléments et supports issues des différents sites académiques dédiés à l'enseignement des arts plastiques. Il s'agit à travers ce travail régulier de ne pas perdre son temps mais au contraire, d'effectuer un large recensement de l'existant et ainsi, de se construire une culture professionnelle solide et étayée.

Le projet d'enseignement qui va être pensé par le candidat lors de ce temps de préparation va donc prendre appui sur une problématique développée lors de l'analyse du dossier. Afin de penser un projet d'enseignement efficient, le jury conseille au candidat de se poser un certain nombre de questions sur les compétences à faire acquérir aux élèves de la classe.

Si on considère qu'une compétence est un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes le projet d'enseignement devra en rendre compte à travers des réponses aux questions suivantes :

Que vont apprendre les élèves ? Que vont-ils découvrir, expérimenter, produire, créer ?

La mise au travail, à travers une demande ouverte ou fermée ? Un sujet, une incitation, un exercice ? Quelle

⁴ <https://eduscol.education.fr/3869/arts-plastiques-cycle-4>

impulsion donnée pour permettre aux élèves de se lancer dans une activité sensible et réfléchie ?
Comment présenter aux élèves, ou définir avec eux les objectifs de la séquence ?
Quels sont les savoirs travaillés et mis en jeu lors de la séquence ou séance ?
Comment l'acquisition de ces nouvelles connaissances va-t-elle être évaluée ?
De quoi les élèves vont-ils se rendre capables ?
Vont-ils être capables d'utiliser des outils nouveaux ? De réemployer des outils connus ?
Vont-ils être capables de prendre des décisions afin de progresser dans leur projet ?

Quelle va être leur attitude au sein de la salle de classe ? Face au travail ?
Comment vont-ils interagir, entre eux, avec le professeur, l'espace, le matériel ?
Comment vont-ils participer à des échanges oraux, à une verbalisation ? Vont-ils garder une trace visuelle, écrite, une mémoire de leur apprentissage ?
Quelles sont les connaissances culturelles et artistiques qu'ils vont devoir réinvestir ou découvrir, connaître ou reconnaître ?
Comment envisager avec eux la valorisation de leurs productions ?

Ces différentes questions permettent de penser le projet d'enseignement comme une articulation de compétences disciplinaires associées aux éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Sur le site Eduscol, le jury conseille au candidat de se référer au document « tableaux des compétences travaillées en arts plastiques aux cycles 2, 3 et 4. Articulations entre référentiel de compétences en arts plastiques, domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et attendus de fin de cycle. »⁵.

Lors de ce premier temps de préparation, le candidat aura analysé le dossier qui lui aura été confié, il se sera interrogé sur les savoirs à acquérir par les élèves au sein des cours d'arts plastiques et aura développé un projet d'enseignement basé sur une culture artistique solide. Il s'agira dans un second temps de rendre explicite la situation pédagogique envisagée afin de permettre par la suite une prestation orale fluide et de qualité.

C. S'appuyer sur une culture artistique

Comme toute discipline d'enseignement, il est indispensable d'actualiser et d'approfondir ses connaissances, mais les arts plastiques présentent la particularité de fonder et d'articuler tout son projet d'enseignement sur les bases d'une culture artistique solide, large et précise sans cesse convoquée et sans cesse actualisée. L'enseignement des arts plastiques est lui-même constitué par un ensemble de domaines et de questionnements qui ne sont pas présentés dans les programmes de façon cloisonnée, mais comme pouvant être mobilisés dans une approche transversale de la création artistique. Le pluriel même de l'intitulé de la discipline est également l'indication d'une volonté à se penser multiple et à faire saisir aux élèves la diversité et la complexité des questions artistiques.

Cela suppose de construire une culture artistique dans son contexte le plus ouvert, historique, social, scientifique, littéraire, philosophique en traversant les différents domaines de création (peinture, sculpture, architecture, photographie, art numérique, design, etc.).

La transversalité est une dimension particulièrement cultivée au sein de l'enseignement des arts plastiques. Le jury attend du candidat des connaissances suffisamment larges et pertinentes pour réfléchir la place et la fonction des arts plastiques dans le monde et la société. Le candidat doit maîtriser les fondamentaux de l'histoire de l'art pour situer les références présentées aux élèves, mais aussi pour proposer une approche transversale qui rende les élèves capables de penser la création dans la diversité de ses déploiements ; capables de penser leur rapport aux œuvres et à la dimension collective des perceptions qu'engagent les créations artistiques.

Il est indispensable que le candidat maîtrise la chronologie et les œuvres de référence de l'histoire de l'art, ses continuités, ses ruptures, ses renouvellements. Le jury a constaté des lacunes importantes qui ne permettraient pas au candidat de se saisir des problématiques inhérentes au dossier. Le candidat doit savoir replacer les grands courants artistiques et en définir leurs principales caractéristiques. Quelques candidats se sont risqués

5 <https://eduscol.education.fr/3869/arts-plastiques-cycle-4>

dans une analyse très fermée et discutable par manque de connaissances en histoire de l'art. Rappelons que celle-ci est indissociable de la pratique artistique.

La plupart des candidats ne maîtrisait pas suffisamment le champ des références antérieures au XXe siècle ainsi que celui des œuvres autres que celles appartenant à la culture occidentale. En revanche, le jury a remarqué un apport important voire exclusif de références contemporaines bien maîtrisées. Il convient pourtant de savoir articuler ses questionnements sur l'art contemporain avec les œuvres plus anciennes, voire patrimoniales. Le candidat doit montrer qu'il sait identifier les caractéristiques plastiques, culturelles, sémantiques et symboliques qui inscrivent l'œuvre dans une aire géographique et culturelle et qu'il sait interroger les points de vue de l'auteur et du spectateur quelle que soit la période.

S'approprier une culture artistique, c'est aussi maîtriser les champs lexicaux de la description de l'œuvre en lien avec les techniques. Il semble utile que le candidat se constitue un glossaire. Le jury a remarqué quelques confusions et imprécisions concernant les sens de figuration, abstraction, réalisme par exemple.

Il est vivement conseillé de se construire au fil du temps et de ses lectures d'ouvrages spécialisés, de ses découvertes et rencontres, de ses fréquentations régulières avec les œuvres, un ensemble de références diversifiées et actualisées qui peuvent se raccrocher aux différentes questions abordées dans notre enseignement. La confrontation, la comparaison avec d'autres œuvres du corpus peuvent aider le candidat à mettre en valeur les questionnements choisis et témoignent d'une sensibilité appréciée du jury.

Il s'agira donc de trouver un équilibre entre une culture personnelle et une culture artistique partagée qui constitue les bases d'une mémoire collective et visuelle. Il est recommandé de s'intéresser aussi au patrimoine local souvent marginalisé en faveur des grands centres artistiques et pourtant, il offre un accès très facile à la rencontre avec les œuvres.

Dans le cadre spécifique du concours, le candidat comprendra qu'il doit se saisir de toutes les occasions pour renseigner le jury sur sa connaissance théorique, culturelle et scientifique de la discipline. Mais le jury appréciera particulièrement l'approche sensible et plasticienne visible dans l'analyse et la prestation du candidat.

A titre d'information, les artistes figurant cette année dans les dossiers présentés aux candidats ont été :

Michel Bret – Daniel Buren – Christo et Jeanne-Claude – Petrus Christus – Chuck Close – John Constable – Edmond Couchot – Edgar Degas – Eugène Delacroix – Gaspar Dughet – Max Ernst – Susanna Fritscher – Frank Gehry – Zaha Hadid – JR – Michel-Ange – Claude Monet – Jean Nouvel – Rembrandt – Germaine Richier – Hubert Robert - Jules Romain – Daniel Rozin – Caroline Smit – Christa Sommerer – Jan Van Eyck – Elisabeth Vigée Le Brun – Pieter Jansz Saenredam - Andy Warhol – Claude Gellée, dit Le Lorrain – Anselm Kieffer – Jean de Bologne dit Giambologna – Franck Loyd Wright – Théodore Géricault – Daniel Libeskind.

Liste des auteurs de « citation » proposés :

Tadao Ando – Roland Barthes – Jean Clair – Pierre Francastel – Marion Hohlfeld – Pline L'Ancien – Richard Meier – Maurice Merleau-Ponty – Henry Moore – Friedrich Nietzsche – René Passeron – Christiane Paul – Pablo Picasso – William Tucker – Paul Valéry – Bill Viola.

D. Rendre explicite la situation pédagogique envisagée

Lors du second temps de l'épreuve, la soutenance ou prestation orale, le candidat devra, en trente minutes, restituer, face au jury, d'une part, son analyse du dossier et, d'autre part, la situation pédagogique qui découle de cette analyse. Le jury conseille au candidat de penser dès le temps de préparation les modalités d'explicitation de cette proposition pédagogique.

Les candidats mettent trop souvent leur action de professeur au cœur de la proposition pédagogique en oubliant que le cœur d'une séance en arts plastiques repose surtout sur la pratique plastique et réfléchie des élèves. C'est à travers la pratique artistique que l'élève va acquérir les compétences, connaissances et capacités visées par les programmes d'enseignement. Les meilleures propositions présentent efficacement l'action des élèves, en termes d'activité intentionnelle mais aussi intuitive avec les formes, les matières, les

couleurs...

Le jury conseille au candidat de présenter le travail des élèves, leurs approches sensibles de la problématique, les apprentissages en jeu et la démarche réflexive du travail de l'enseignant en se basant sur leurs propres expériences mais aussi et surtout sur les attendus d'une séquence d'arts plastiques, en lien avec :

- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- les objectifs du programme disciplinaire
- l'évaluation au sens large (diagnostique, formative...) et sa place au sein de la séquence d'arts plastiques et du parcours de l'élève
- la place de l'oral, de la verbalisation par exemple et les enjeux de la mutualisation des savoirs en termes d'apprentissage

Une fois ces attendus mis en œuvre au sein de la séquence d'arts plastiques, d'autres points peuvent être développés en lien avec la logique de cycle et l'enseignement des arts plastiques au sein de la scolarité de l'élève :

- les exigences d'une logique curriculaire, la cohérence, la complémentarité et la progressivité des apprentissages à chaque étape de la scolarité de l'élève, du cycle 2 au cycle terminal.
- l'articulation des composantes plasticiennes, théoriques et culturelles au sein d'une séquence d'arts plastiques
- les liens avec les autres enseignements dispensés au cours des cycles, les projets interdisciplinaires (EPI, enseignement de l'histoire des arts), les projets d'EAC (Éducation Artistique et Culturelle) en prolongement de l'enseignement artistique. ⁶

Le candidat devra faire des choix afin de présenter la situation pédagogique qu'il a envisagée face au jury. Tous les points mentionnés plus haut ne pourront pas toujours être développés largement lors de ce temps de présentation. C'est lors de la seconde partie de la soutenance, l'échange avec le jury, que certains aspects, constituants de la proposition pédagogique, pourront être développés. Il s'agit donc pour le candidat de penser ces différents points dès la préparation au concours afin de nourrir les échanges avec le jury de ses expériences en lien avec la discipline enseignée dans le contexte précis d'une séquence pédagogique.

Dans ce contexte de l'explicitation d'une proposition pédagogique en arts plastiques, le jury souhaite revenir sur deux points qui sont fréquemment évoqués dans les rapports du jury du Capes Interne – CAER Arts Plastiques (se référer aux rapports des années précédentes ⁷), l'évaluation et la verbalisation :

L'évaluation :

Si les questions de l'évaluation sont presque systématiquement abordées par les candidats lors de leur prestation orale, le jury constate fréquemment des confusions quant à sa mise en œuvre au sein de la salle de classe.

Il semble utile de rappeler ici que l'évaluation permet dans un premier temps, lorsqu'elle est pensée dès le début de la réflexion pédagogique, de fixer et l'objet du cours et les intentions de l'enseignant. L'évaluation permet de définir ce que le professeur d'arts plastiques souhaite aborder avec les élèves et elle fait partie intégrante du dispositif pédagogique. Rappelons qu'un dispositif pédagogique est un ensemble de composantes qui permettent d'établir et de construire la situation d'apprentissage, il envisage l'usage de l'espace, du temps, des matériaux ; la fonction et l'usage des références artistiques, les types d'interventions de l'enseignant et les modalités d'évaluation. Positionner correctement les modalités d'évaluation permet en outre de favoriser la posture réflexive des élèves, à l'oral ou par écrit.

A travers l'évaluation, le professeur d'arts plastiques pense sa place comme enseignant, il définit ce qui va être enseigné et ce qui va être appris.

A toute fin utile, le jury rappelle au candidat les différents types d'évaluation et leur(s) usage(s) :

Évaluation diagnostique : elle permet d'identifier les acquis et les besoins des élèves, elle concerne les

6 <https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

7 <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-1172#item4>

connaissances et les procédures et permet à l'élève d'identifier ses acquis et d'identifier ou de rappeler les notions en jeu. Il s'agit dès lors de s'appuyer et de chercher à approfondir, à consolider les savoirs déjà acquis ou en cours d'acquisition de l'élève.

Évaluation formative : elle permet d'identifier les attendus travaillés et donne des pistes de réflexion. Elle permet aussi la mise en place de procédés de remédiation. Elle aide l'élève dans la construction de ses réflexions, de sa pensée et de son parcours. Elle permet d'envisager les acquisitions maîtrisées et celles qui sont encore à aborder. Elle prépare l'évaluation « finale ».

Évaluation sommative : elle donne des repères fixes à l'élève, situe ses apprentissages, atteste d'une acquisition des connaissances, compétences, attitudes. Elle permet de valider une maîtrise des attendus et est communiquée régulièrement à l'élève et aux familles, à travers des bulletins trimestriels par exemple.

Évaluation certificative : elle met en œuvre et permet de définir, de constater l'acquisition des attendus de l'année, du cycle... Elle a un usage dans le cadre de l'orientation des élèves, de l'obtention de diplômes nationaux (par exemple le DNB).

Évaluation informelle : elle se met en place au sein de la classe, elle se manifeste dans le lien entre le professeur et l'élève. De nature intuitive elle permet de stimuler l'action de l'élève et de le rendre acteur de son parcours. Si le professeur connaît ses élèves, c'est qu'il a déjà évalué la classe et ses usagers en observant et en écoutant le fonctionnement du groupe et de ses individualités, en donnant la parole et la place d'élève à tout le monde.

Régulièrement les candidats mettent en œuvre dans leur proposition pédagogique de nombreuses formes d'évaluation. Parfois plaquées elles ne permettent alors pas au jury d'envisager la fonction qu'occupe réellement cette évaluation au sein de la proposition pédagogique. Il est donc conseillé de faire des choix précis qui pourront être explicités, ce que font avec intelligence de nombreux futurs certifiés. Il est conseillé également de réfléchir à la façon dont l'élève est acteur de son évaluation. Le format raisin mis à disposition durant la préparation peut être utilisé dans ce contexte afin de ne pas perdre un temps précieux lors de la prestation orale.

La verbalisation :

S'inscrivant également dans l'idée d'évaluation, la verbalisation⁸ est une composante essentielle de l'enseignement des arts plastiques. Elle constitue un temps d'échange collectif aux élèves pendant le cours et permet d'utiliser cette parole comme un outil d'ancrage des savoirs et de développement des compétences langagières.

Régulièrement, les membres du jury entendent des phrases du type : « Maintenant les élèves verbalisent. », sans autre développement. Il peut être utile dans le cadre de la préparation de ce concours de s'interroger sur les caractéristiques d'une verbalisation en arts plastiques. Ce temps de parole ne doit toutefois pas se soustraire à la pratique plastique des élèves. Son positionnement dans le cadre de la séquence a pour objectif le soutien des acquis des élèves et la mise en œuvre de compétences disciplinaires et transversales.

La verbalisation telle qu'elle existe en arts plastiques permet le passage, pour les élèves, de l'expérience à la connaissance. Elle permet d'aller au-delà des intuitions et d'exprimer des intentions. En arts plastiques on peut alors considérer l'oral comme une « pratique » qui a pour but d'explicitier la démarche sensible à travers l'identification des caractéristiques d'une démarche artistique, d'une pratique plastique, d'une œuvre. À travers ce procédé d'oralisation, on expose alors ce qui a été fait et on prend du recul.

Pour conclure sur ce temps de préparation de l'épreuve orale, le jury conseille au candidat de réfléchir régulièrement aux éléments constitutifs d'une proposition pédagogique en arts plastiques. Ces éléments vont avoir le rôle de définir le travail de l'élève conjointement au travail du professeur dans un objectif d'acquisition de savoirs. Certains points pensés pourront être développés successivement à l'analyse du dossier, d'autres points moins développés mais tout de même pensés et présentés par le candidat deviendront peut-être l'objet d'un échange avec le jury lors du second temps de la prestation orale.

II. LA PRESTATION ORALE

Rendre explicite et convaincant son projet d'enseignement face à un jury est une épreuve qui peut sembler particulièrement difficile. Elle situe d'emblée le candidat dans une posture complexe qui doit rendre compte de son projet préparé pendant les deux heures, mais aussi de mobiliser les atouts d'une communication claire, pertinente et vivante qui témoigne d'une aisance face à un public. Les prestations les plus réussies ont permis au jury d'imaginer réellement le candidat œuvrer dans sa classe et d'entrevoir la relation que le futur enseignant instaure avec ses élèves. Le jury a particulièrement apprécié les prestations dynamiques et efficaces qui permettent de suivre aisément le déroulement de la pensée du candidat.

Il s'agit donc de convaincre le jury de ses capacités à témoigner de ses connaissances didactiques, pédagogiques et artistiques pour construire un dispositif efficace et, de ses aptitudes à prendre le recul réflexif nécessaire pour s'interroger, voire re-construire sa séquence de cours.

Atouts	Manques
Préparation de l'examen oral (gestion du stress, de l'espace, des documents affichés, du rythme de parole...) Écoute et réactivité aux questions du jury. Remise en question de sa proposition pédagogique. Connaissance des programmes des cycles et de la didactique. Engagement professionnel avec une réflexion personnelle sur le métier d'enseignant.	Connaissance imprécise de l'histoire de l'art. Mauvaise gestion du temps et du rythme de l'exposé. Références artistiques limitées à celles du dossier. Imprécisions sur les modalités de présentation et le rôle des références. Notions de projet de l'élève et du projet de l'enseignant non maîtrisées. Objectifs d'apprentissages de l'élève peu clairs. Pas d'engagement professionnel, peu voire pas d'expertise sur le métier d'enseignant.

A. Communiquer à l'oral un projet d'enseignement

Le jury conseille donc une sérieuse préparation de cette première partie de l'épreuve orale qui consiste à exposer son projet d'enseignement. Il convient d'être très attentif à la gestion du temps et de l'espace de l'examen et de travailler une posture pleinement communicante pour un maximum de clarté de l'exposé.

L'espace et le tableau

Lors de sa prestation, il est attendu du candidat qu'il sache se positionner dans l'espace de la salle d'examen à l'instar de la salle de classe. Un tableau avec du matériel d'écriture et d'accrochage (aimants) ainsi qu'un bureau sont à sa disposition. Cette configuration minimale permet au candidat de créer ses propres repères et de mettre en évidence sa capacité à communiquer verbalement et non verbalement.

Cette année, le jury a constaté globalement un usage positif du tableau et des feuilles format raisin proposées. Nous conseillons au candidat de s'interroger au préalable sur la gestion du tableau et sur la présentation des documents qu'il utilisera pour élaborer un visuel synthétique et pertinent. À quel moment et dans quel ordre afficher les documents préparés, quel espace utiliser ? L'exploitation du tableau reste un fondamental de l'enseignement des arts plastiques et permet d'adopter une stratégie de communication efficace. L'utilisation du tableau permet de montrer la rigueur et la fluidité de la pensée. Ce support visuel est aussi un appui permanent pour le jury lors de l'entretien. Il est vivement recommandé de ne pas surcharger le tableau d'informations (comme réécrire les cartels ou les entrées de programme, par exemple), de prêter attention aux erreurs d'orthographe et de veiller à écrire de façon visible et donc lisible.

Il est très apprécié par le jury d'explicitier ses choix par le biais de croquis ou de schémas. Le croquis peut, par exemple, mettre en évidence des éléments de la composition d'une œuvre et montrer au jury la capacité du candidat à exprimer ses qualités graphiques. Celui-ci peut être élaboré à l'avance lors de la préparation sur les grandes feuilles. Le candidat doit organiser les notions importantes pour élaborer un visuel synthétique du

déroulement de sa pensée.

Le jury attend du candidat qu'il sache se positionner dans l'espace en respectant celui du jury.

Le candidat gagnera donc à élaborer son exposé selon un plan précis, rigoureux et concis pendant la préparation. De plus, le candidat témoignera d'un esprit de synthèse, d'organisation, d'une bonne gestion du temps et pourra ainsi mieux soulager son stress lors de l'exposé.

Le temps, la voix et la posture.

La maîtrise du temps prend toute sa place dans cette épreuve. Le plan élaboré au préalable permettra au candidat de développer sa proposition pédagogique de façon complète.

Le jury a remarqué deux points importants durant cette session. D'une part, plusieurs candidats n'ont pas utilisé la totalité des trente minutes mais environ les deux tiers. C'est une réelle perte de temps. D'autre part, beaucoup de candidats n'ont pas su développer la totalité de leur exposé dans le temps imparti et, ont fait l'impasse, bien souvent sur des points essentiels comme la verbalisation, l'évaluation et les enjeux pédagogiques. Beaucoup de candidats perdent du temps à exposer une analyse trop longue du dossier. Il s'agit de bien faire attention à garder la durée nécessaire pour dérouler la phase consacrée à la didactique et la mise en place de la pédagogie, enjeux majeurs de l'épreuve.

Il n'est pas toujours utile de relire en entier les cartels et le texte lors de l'exposé, le jury en a connaissance. Il faut savoir trier les informations et extraire les points essentiels qui ont servi à la construction de la leçon. La sélection rigoureuse et la hiérarchisation des idées développées aideront le candidat à ne pas s'égarer et à éviter toute confusion ou oubli. Il est judicieux de classer ses notes avant d'arriver, concentré sur l'oral, en salle d'examen, devant le jury.

Il est important de s'entraîner pour savoir poser sa voix, ni trop lente ni trop rapide, bien articuler et rythmer ses propos avec des intonations sur les points importants afin de dynamiser son discours. Ne pas oublier de respirer et de ménager des temps de pose afin de marquer les différentes parties ou points d'articulation de l'exposé. Le candidat portera attention à son débit de parole, au timbre de sa voix mais aussi aux tics de langages et aux formules familières (on sera vigilant sur le début d'une nouvelle idée, d'une autre phrase commençant systématiquement par « du coup »). Un oral fluide, posé et clair aide le jury à accéder à la pensée du candidat. Il convient ainsi de bien mesurer ses propos qui doivent être précis et justes, simples et directs.

Une gestuelle explicite et démonstrative peut accompagner le discours et témoigner d'une aisance dans la communication face à un public. Il est toutefois recommandé de ne pas tomber dans la théâtralité.

Le jury invite le candidat à se détacher de ses notes et à regarder l'ensemble du jury pour capter son attention. Le jury attend d'être convaincu par le projet d'enseignement même si celui-ci peut rester perfectible mais convaincu également d'une posture professorale appropriée, il doit être en mesure d'imaginer le candidat face à sa classe.

B. Témoigner de connaissances didactiques et artistiques

En tant que futur candidat, il est intéressant de s'interroger sur la nature de l'épreuve d'admission et les attentes du jury liées à celle-ci. L'épreuve orale, exposé et entretien, permet de valoriser des connaissances didactiques et d'observer la culture personnelle artistique du candidat. Les prestations les plus pertinentes sont celles qui articulent la connaissance des enjeux pédagogiques des arts plastiques avec une culture artistique sensible ancrée dans l'histoire de l'art.

Les aspects didactiques doivent bénéficier d'un temps de présentation suffisant lors de l'exposé pour que le jury puisse saisir avec précision les compétences professionnelles du candidat. Il est regrettable que bien souvent l'exposé consiste à dérouler son dispositif de façon linéaire en le réduisant alors à une succession d'étapes dont les enjeux et la légitimité ne sont pas toujours questionnés.

Les meilleurs candidats ont su mettre en avant de façon efficace leurs connaissances de la didactique des arts plastiques. À ce titre, il peut être utile de consulter les articles récents de Christian Vieaux, IGESR arts

plastiques, qui permettent de poser et de penser une forme de bilan de la didactique des arts plastiques. L'ensemble de ces textes constitue une synthèse à partir de laquelle on peut s'interroger sur la pertinence ou la précision des approches didactiques les plus répandues. Elle invite à l'actualisation des formes pédagogiques.⁹

Le jury a constaté dans l'ensemble une assez bonne appropriation des entrées de programme et de ses questionnements, ainsi que des compétences travaillées. Cependant, il reste encore de très fréquentes approximations voire confusions concernant certains aspects didactiques. Notamment dans la fonction et le sens de l'incitation, de la contrainte, de la proposition, de la consigne.

Le candidat au concours interne est déjà en situation d'enseignement, il doit être en mesure de se servir de son expérience pour proposer une séquence ancrée dans le réel. Il est fortement apprécié quand le candidat fait l'effort de décrire des situations concrètes en scénarisant les différentes phases de la proposition de cours. Les prestations les plus complètes sont celles qui prennent en compte les éléments essentiels comme l'hétérogénéité des élèves, les difficultés rencontrées, la mise œuvre du dispositif envisagé, l'énoncé du questionnement, la gestion du temps et du matériel, le rythme des apprentissages.

Dans l'ensemble, les candidats ont su placer leur séquence au sein du cycle. La logique curriculaire a été peu mise en évidence et pourtant, elle permet d'envisager l'acquisition des notions des arts plastiques au sens le plus large et dans une progression.

Le jury regrette que les questions de l'évaluation et de la verbalisation soient trop souvent survolées par faute de temps dans l'exposé ou par manque de prise en compte dès l'élaboration du cours. En effet, l'évaluation comme la verbalisation - déjà évoquées plus en amont de ce rapport - sont à prendre en considération dès la conception du projet de cours et de ses objectifs. La remédiation a parfois été entendue comme le prolongement d'un questionnement.

Les candidats doivent davantage témoigner de la place et du rôle de la verbalisation dans leur expérience, comment celle-ci est envisagée, préparée et en quoi, elle permet d'évaluer les apprentissages.

Le jury constate aussi que certains n'exposent pas suffisamment l'importance de la pratique dans la séquence, de ses enjeux, ses attendus et de la prise en compte des élèves. Le cours d'arts plastiques s'ancre sur l'activité de l'élève. Le jury apprécie que le candidat se questionne sur les conditions de mise au travail, les différentes modalités de mise en pratique, les conditions de réussite d'une pratique et d'un accompagnement de l'élève dans son projet. Cela suppose de s'interroger sur les hypothèses que peuvent soulever son dispositif d'enseignement et ses objectifs. La prise en compte des difficultés, des doutes des collégiens pendant le temps d'apprentissage doit trouver sa place dans la séquence pédagogique.

La notion de projet de l'élève¹⁰ est parfois évoquée dans les prestations des candidats, elle constitue un élément important de l'enseignement des arts plastiques. Parmi les quatre grandes compétences spécifiques aux arts plastiques, la seconde est entièrement consacrée à expliciter ce qui est sous-tendu par le fait de mettre en œuvre un projet artistique, individuel ou collectif. La notion de projet apparaît dès lors qu'il y a démarche personnelle dans l'intention de réaliser et elle suppose des modalités d'enseignement variables, qui vont du choix à l'initiative. Elle concerne l'ensemble du cursus scolaire, collège et lycée, et invite à la réalisation de projets interdisciplinaires.

Les meilleurs candidats ont proposé des dispositifs pédagogiques opérants, construits et adaptés aux élèves ainsi qu'aux conditions de leur mise en œuvre. Ils ont tenu compte de la faisabilité du projet, prévu et anticipé toutes les questions matérielles, temporelles mais aussi administratives et de sécurité, en cas de sortie hors de la classe ou de l'établissement notamment.

Le jury apprécie la présentation d'un candidat qui sait expliciter ses choix et les principes fondamentaux de son enseignement, capable de se projeter et de s'engager dans une séquence imaginée et construite en précisant son rôle et sa place d'enseignant au cours des différentes phases d'activités. Cet aspect pourra se construire et s'étayer durant l'échange avec le jury.

9 <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/didactique/enseigner-les-arts-plastiques-quels-modeles-pedagogiques--1464424.kjsp?RH=1417250879110>

10 <https://eduscol.education.fr/document/18313/download>

Une culture artistique étendue, propre au métier de professeur d'arts plastiques, doit être démontrée par le candidat, dans le cadre de ce concours, lors de la prestation orale. Les meilleurs candidats ont su s'emparer du champ des références artistiques et plasticiennes lors de l'analyse du dossier et dépasser ce dernier en convoquant d'autres œuvres permettant d'éclairer et de développer les entrées de programme.

Assez régulièrement les œuvres proposées dans le dossier sont inconnues des candidats, les possibilités offertes par la richesse de notre patrimoine culturel sont en effet importantes. Le jury attend toutefois que dans ce contexte le candidat soit en mesure de relier les éléments du dossier à une période historique, un courant artistique ou bien encore des innovations ou caractéristiques plastiques spécifiques. Une étude attentive du cartel permet de replacer les œuvres dans le temps et l'espace ce qui permettra au candidat de convoquer avec pertinence des références personnelles qui auront une importance particulière dans le cadre de la construction de la proposition pédagogique au bénéfice de la construction de la culture artistique des élèves et qui pourront être à l'origine d'échanges riches et constructifs avec le jury.

Les candidats ont témoigné d'une bonne connaissance des œuvres du XXe siècle et des œuvres contemporaines. Toutefois, le jury insiste sur la nécessité d'avoir des connaissances élargies à l'ensemble des époques et de se constituer un socle de références solides et pertinentes sur toutes les périodes de l'histoire de l'art. Le candidat doit témoigner d'une curiosité pour toutes formes d'expression artistique (musique, cinéma, théâtre, arts appliqués ...) de façon à démontrer sa capacité à établir de possibles projets interdisciplinaires.

La mise en œuvre par le professeur d'un parcours articulant la pratique et la culture artistique est une obligation inscrite dans les programmes. Les trois composantes plasticiennes, théoriques et culturelles sont les points d'appui pour penser et construire les apprentissages en arts plastiques de manière à dispenser une formation dynamique, globale et ouverte.

L'appel aux composantes culturelles, notamment par la culture artistique, se fait essentiellement dans une démarche d'étayage des questions que soulève la pratique. A ce titre, nous conseillons aux futurs candidats de se constituer des corpus personnels, à l'image d'un « musée imaginaire », d'une collection de références qu'ils apprécient et veulent faire découvrir, connaître et reconnaître.

Il convient de rappeler aux candidats l'importance de penser le rôle et la place de la référence apportée aux élèves, de penser sa présentation (support imprimé, projection) et notamment leur reproduction. En invitant les élèves à mieux appréhender les caractéristiques matérielles des œuvres abordées, le professeur développe leur capacité à percevoir sans les confondre les différentes natures de celles-ci. De plus, le candidat peut ainsi, démontrer qu'il envisage les références comme un élément faisant pleinement partie du dispositif didactique.

C. Faire preuve d'écoute, de recul, de réactivité

L'entretien de trente minutes qui suit l'exposé permet au candidat de rester dans une dynamique de questionnement dans le but de construire, d'approfondir sa réflexion et d'évaluer sa proposition.

Le jury rappelle que l'entretien invite le candidat, dans une discussion bienveillante, à prendre le recul nécessaire sur les réussites, les difficultés voire les éventuels écueils de la mise en œuvre de sa proposition pédagogique. C'est un moment privilégié d'échanges où le candidat peut renseigner le jury sur ses capacités à interroger l'ensemble de son travail en éclairant et en justifiant ses choix pédagogiques. Les questions du jury ont toutes pour but d'aider le candidat à évaluer sa séquence dans une réflexion soutenue et réactive, de comprendre au mieux le contenu du projet afin de lui permettre d'approfondir son analyse. Il n'est donc pas recommandé de rigidifier sa posture et de défendre à tout prix ses conceptions. Une attitude fermée ou irritée lors des questions serait négative dans l'appréciation du jury. Dans l'ensemble, il a été remarqué une assez bonne préparation des candidats à un échange fluide et réactif. L'expérience acquise du candidat doit lui permettre d'imaginer et de partager de façon sincère avec le jury la manière dont les élèves s'approprieraient son dispositif pédagogique.

Dans un premier temps, le jury pose généralement des questions relatives au dossier. Il demande de revenir sur certains détails de l'analyse des documents visuels ou textuel qui ont été trop succincts lors de l'exposé voire non abordés. C'est à ce moment que le jury est particulièrement attentif au vocabulaire utilisé et pourra

questionner le candidat sur la définition de certains termes et de certaines notions. Dans ce retour sur l'analyse des documents, il est fort apprécié du candidat qu'il cherche à donner un contexte plus large des œuvres, historique, culturel, sociétal en veillant à proposer des références appartenant à différentes époques et domaines. Rappelons le caractère pluridisciplinaire des arts plastiques. Il est particulièrement agréable de voir un candidat s'attarder sur les composantes plastiques d'une œuvre, essayer de retranscrire avec précision les qualités matérielles et sensibles de l'œuvre. Le candidat doit pouvoir attester d'un regard artistique, d'une approche plasticienne.

Il est apparu dans certaines réponses de candidats une vision assez stéréotypée et étriquée qui démontre d'un manque de connaissances dans l'approche du fait artistique. Une des compétences des élèves est précisément de veiller à s'éloigner du stéréotype en élaborant un langage personnel, ce qui suppose d'amorcer une réflexion du stéréotype chez les élèves. Cela commence par la capacité de l'enseignant à induire cette attitude.

Dans un second temps, le jury va s'attarder plus précisément sur la proposition pédagogique du candidat. Il est conseillé de prendre le temps nécessaire à la réflexion plutôt que de précipiter ses réponses aux questions du jury. Celles-ci ne sont pas des pièges tendus mais doivent permettre d'aider le candidat à justifier ses choix et les élargir. Il s'agit donc de revenir sur des points qui ont semblé fragiles au jury. Il est fortement conseillé de construire des liens avec de multiples aller-retour sur le dossier, la problématique et la proposition pédagogique. C'est dans cette pensée mobile et transversale que le jury peut évaluer le candidat avec le plus d'acuité sur sa réflexion. Le candidat doit prendre ce temps d'échanges comme une possibilité de faire évoluer sa proposition, de reconduire si nécessaire son dispositif. C'est donc la capacité de se réinterroger qui est évaluée sans pour autant mettre en doute tout ce qui a été dit. Il est important que le candidat garde confiance en lui mais il doit viser la cohérence du contenu de sa proposition et ce qu'il envisage de mettre en place pour la réaliser en étant attentif aux écarts entre son projet et sa mise en œuvre effective. Par exemple, certains ont fait des propositions irréalistes au niveau matériel ou temporel, ou bien dans le cadre institutionnel (sécurité, autorisation de sorties par exemple).

Le jury attend du candidat qu'il puisse démontrer explicitement sa capacité à assurer et assumer la cohérence et la pertinence des enjeux choisis avec une proposition pratique ajustée aux conditions réelles, matérielles et adaptée aux différentes situations d'élèves. Le candidat a parfois tendance à visualiser sa séquence seulement par rapport à ses propres conditions de travail, il convient pour autant d'envisager sa leçon dans un cadre plus large. Les expériences en milieu rural avec de petits effectifs ne sont pas les mêmes que celles d'un grand établissement. Les conditions matérielles de la salle peuvent aussi varier.

Le jury a beaucoup insisté sur le contenu des apprentissages des élèves, avec des questions d'enseignement qui ont souvent été saisies puis reformulées. Les remarques sur les productions envisagées des élèves, sur les attentes et les hypothèses sont inévitables, elles permettent de témoigner de la compétence de l'enseignant à entrevoir les réactions diverses des élèves et à réajuster, si nécessaire, une remédiation ou un prolongement.

Le candidat doit s'attendre aux questions concernant la place et la valorisation des réussites avérées en arts plastiques au sein de l'établissement, comment il envisage de préparer des rencontres et les fréquentations avec les œuvres, en distanciel ou en présentiel, des projets interdisciplinaires et en lien avec le PEAC. Le jury sera très attentif à la façon dont le candidat se projette dans son projet d'enseignement, c'est à dire la « manière personnelle de penser et construire la cohérence et la signification de sa mission professionnelle. »¹¹ L'entretien permet donc au jury de percevoir la capacité du candidat à concevoir des apprentissages, à développer un projet d'enseignement riche en questionnements dans une attitude réflexive toujours ouverte et évolutive. Il permet aussi d'entrevoir l'ambition et l'enthousiasme du candidat pour instaurer une véritable dynamique des arts plastiques.

11 <https://eduscol.education.fr/document/18310/download>

D. Quelques exemples qui ont retenu l'attention des jurys

Afin d'illustrer plus clairement le propos tenu par le jury dans le cadre de ce rapport, nous proposons ci-dessous quelques réflexions issues de cas concrets observés et discutés lors des prestations orales des candidats.

Liens entre analyse du dossier et proposition pédagogique :

L'exemple ci-dessous concerne un des dossiers présentés en annexe de ce rapport. L'entrée de programme en lien avec « L'œuvre, l'espace, le spectateur : La présence matérielle de l'œuvre dans l'espace », à destination d'élèves du cycle 4. Les œuvres jointes sont une huile sur toile de Hubert Robert intitulée *Ruines Romaines avec le Colisée*, 1761-1764, huile sur toile et *La Maison du port d'Anvers*, 2015, matériaux divers par l'architecte Zaha Hadid. L'extrait de texte est issu d'une publication de Marion Hohlfeldt dans *Parasite(s), une stratégie de création*, 2010 ; il évoque la relation qu'entretiennent certaines créations artistiques avec leur environnement.

Le candidat, après une étude succincte du dossier qui ne tient pas compte par exemple des périodes historiques auxquelles appartiennent les éléments composant les œuvres, propose aux élèves une incitation leur permettant d'intervenir au sein de l'espace de l'établissement, a priori patrimonial. L'ensemble du dossier est peu problématisé et amène à une proposition très stéréotypée qui se base sur le quotidien du candidat. Dans le cadre de cette épreuve le jury attend une proposition pédagogique au sens large qui ne soit pas freinée par l'expérience et le contexte d'exercice du candidat. S'y limiter ne permet pas d'envisager les possibilités offertes par le dossier. Les meilleurs candidats ont su s'extraire de leur contexte d'exercice et baser fermement leur réflexion sur le dossier qui leur était proposé.

Le jury, sur la base de l'exemple de sujet cité ci-dessus, propose les éléments d'analyse suivants :

L'entrée du programme invite à questionner les interrelations entre l'œuvre et son contexte de monstration. Elle interroge sur les choix que peuvent réaliser les artistes, les scénographes, les architectes, ... pour prendre en compte l'espace de présentation de l'œuvre, dès sa conception et/ou *a posteriori*. Le rapport d'échelle, *l'in situ*, les dispositifs de présentation, la dimension éphémère, l'espace public ; l'exploration des présentations des productions plastiques et des œuvres ; l'architecture, ... sont autant de possibles, en appui sur des pratiques artistiques anciennes à contemporaines, qui questionnent sur les liens tissés entre l'œuvre et l'espace pour favoriser la rencontre avec le spectateur.

Le tableau d'Hubert ROBERT, *Ruines Romaines avec le Colisée*, 1761-1764, représente un thème cher à l'artiste. Il compose son format en agençant divers fragments architecturaux reconnaissables du Mont Palatin, avec le Colisée en arrière-plan. La minéralité de la scène est saisissante, quelques minuscules personnages peuplent ce champ de ruines, dont la vasque de la fontaine au premier plan souligne le gigantisme. Réalisée suite à un voyage en Italie de l'artiste, l'œuvre d'Hubert Robert re-présente les œuvres antiques et fait dialoguer le passé et le temps présent.

L'architecture de Zaha Hadid, *Antwerp Port House* (Maison du port d'Anvers), 2015, est une architecture contemporaine prenant appui sur l'ancienne caserne de pompiers désaffectée. Sa forme évoque la coque d'un bateau dont la proue pourrait être dirigée vers le large. Elle semble posée sur un socle : l'ancien bâtiment, conservé tel-quel. La matérialité minérale de celui-ci contraste fortement avec l'enveloppe du nouveau bâtiment, constituée d'une multitude de facettes triangulaires en verre reflétant le bleu du ciel et de l'eau. L'œuvre de Zaha Hadid joue de la superposition des deux architectures qui en accentue les dissemblances et opère par contraste une rencontre entre deux époques.

La citation de Marion HOHLFELDT, extraite de l'ouvrage : « *Parasite(s), une stratégie de création* », 2010, invite à s'interroger sur les liens entre le contexte et l'œuvre. Le « parasite » se saisit de l'existant pour construire, il institue une rencontre, un dialogue fécond entre son environnement et ce qu'il produit. Il s'agit d'envisager la création au regard des rapports d'interdépendances et de perturbations qui peuvent être établis

entre une œuvre et un milieu donné.

Considérations autour des capacités des élèves à mettre en œuvre les consignes du professeur :

Un des dossiers présentés en annexe présente un point de programme en lien avec « La représentation et les dispositifs de présentation. » associé à deux œuvres, la célèbre *Victoire de Samothrace* du musée du Louvre et une œuvre graphique de Christo et Jeanne-Claude présentant le projet de l'Arc de Triomphe empaqueté. L'élément textuel est un extrait de l'ouvrage *Leçon de sculpture* par William Tucker. La problématique développée par le candidat questionne la question du support. Notre propos ici n'est pas de revenir sur la réflexion du candidat mais plutôt de s'interroger sur la demande qui va être faite aux élèves : ils doivent réaliser avec une feuille de papier un objet en volume qui tient seul, la structure doit être stable.

Cette proposition est à destination d'élèves de sixième. Que vont apprendre les élèves ? Quelles doivent être les compétences déjà acquises afin de trouver du sens à cette demande ? Quels matériaux utiliser ? La verbalisation proposée ensuite par le candidat a pour objectif d'évoquer le socle de la « sculpture ». Le jury se demande alors sur quelle base les élèves ont pu considérer ce socle. Dans ce contexte, il est permis de s'interroger sur la mise en condition de réussite des élèves et il est rappelé à nouveau l'exigence qui est celle de tenir compte de l'action des élèves au sein de la salle de classe.

Importance du vocabulaire

L'exemple ci-dessous a pour objectif de souligner l'importance de maîtriser le vocabulaire inhérent aux arts plastiques. Le dossier présente un point de programme en lien avec « La matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre. La matérialité et la qualité de la couleur [...]. », à destination d'élèves de sixième. Les œuvres jointes sont *Impression soleil levant* de Claude Monet et une huile sur toile de Chuck Close intitulée *Agnes (Agnès)* L'extrait de texte des issu d'un texte de René Passeron issu du livre *L'œuvre picturale et les fonctions de l'apparence*.

Voici une partie de l'extrait de texte : « L'analyse de l'éclairage intéresse au premier chef le peintre parce que les ombres, propres ou portées et, par suite, les valeurs constitueront un langage expressif (...). ». Le candidat, dans le cadre de son travail d'analyse puis de proposition pédagogique, se base sur cette citation et évoque la question des ombres et des lumières. Lors de l'échange le jury demande quelques précisions, en particulier la différence entre ombre propre et ombre portée et sur la manière d'explicitier cette différence avec les élèves.

Des manques théoriques, culturels et professionnels sont constatés : à la suite de l'échange, le candidat est en difficulté lorsqu'il s'agit d'explicitier ces termes et de les envisager comme éléments de vocabulaire à faire acquérir aux élèves. La difficulté se renforce lorsque les questions de visibilité et de lisibilité d'une œuvre sont évoquées par le candidat et questionnées par le jury. Cet exemple illustre la nécessité de maîtriser le vocabulaire de base des arts plastiques comme explicité plus haut dans ce rapport. Ces manques mettent le candidat en difficulté et complexifient inutilement la proposition pédagogique. Les meilleurs candidats ont su utiliser le vocabulaire approprié à bon escient, ce qui a facilité le dialogue avec le jury et l'explicitation des apprentissages des élèves.

Conclusion sous forme de derniers conseils

Une préparation aux deux épreuves du capes interne - caer d'arts plastiques témoigne d'un réel intérêt pour le métier de professeur, d'une certaine expérience voire d'une expertise professionnelle et d'une culture actualisée et élargie du champ disciplinaire.

Pour que les candidats se préparent au mieux à ce concours de recrutement, nous leur recommandons des lectures (voir la bibliographie ci-dessous) et leur conseillons de suivre et d'expérimenter des visites commentées, des promenades architecturales, des lectures de textes théoriques ou esthétiques. La préparation doit, en effet, s'accompagner d'une véritable expérience de la classe qui développe la sensibilité de façon à mieux cerner et définir ce qui est à en rendre compte pour ce concours. Il faut également que le candidat se montre curieux de l'actualité artistique, qu'il soit attentif aux évolutions de l'art dans la société, qu'il fréquente, autant qu'il le peut, des sites et des expositions, et qu'il assiste à des conférences et des rencontres avec des experts.

Pour se préparer à élaborer et à formuler une problématique lors de l'épreuve, le jury recommande de s'entraîner en prenant appui sur les sujets traités les années passées et cités en exemples dans les rapports de concours. Le jury préconise aussi de s'exercer à saisir et à analyser des œuvres de référence en visant au-delà de ce qu'elles peuvent être communément partagées, en somme à en avoir une approche personnalisée, singulière. Un concours interne réussi nécessite de prendre en considération, ne serait-ce que sous la forme d'hypothèse, l'expérience de l'espace et du temps vécu avec des élèves.

Le jury conseille également un entraînement régulier qui simule les conditions de l'épreuve afin d'être capable de prendre la parole sans préparation, tout en ordonnant ses propos. A cet effet et pour compléter les remarques et recommandations ci-dessus, on se reportera utilement aux rapports des années précédentes. Dans le même ordre d'idées, il est fortement conseillé de consulter très régulièrement les différents sites académiques afin de maintenir un niveau d'information et de formation exigeant et solide.

Les ouvrages, articles ou documents audiovisuels pouvant servir à la préparation de ces épreuves sont très nombreux. La bibliographie qui suit n'est pas exhaustive et n'est donnée qu'à titre indicatif. Le candidat doit pouvoir librement puiser dans les références indiquées, en fonction de ses besoins, pour compléter, enrichir, développer, étoffer sa culture personnelle dans les domaines des arts plastiques.

ANNEXES :

Glossaire indicatif

Bibliographie et sitographie sélective

Exemple de sujets session 2024

GLOSSAIRE INDICATIF

ADAGE : Plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Compétences : « savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé » (Meirieu Philippe, *Apprendre... oui, mais comment*, 1987). Pour aller plus loin : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/des-competences-en-arts-plastiques-953301.kjsp?RH=1158750132734>

Consigne : Elle précise ce qu'il y a à faire, ce qu'il convient de respecter obligatoirement. (Patrick DUCLER, *Consignes et contraintes dans le dispositif du cours d'arts plastiques*. <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/didactique/contrainte-%20consigne-et-les-7-familles-patrick-ducler--939805.kjsp>

Contraintes : Ouvre au questionnement. Elle est stimulante pour la recherche des élèves et rend leur choix significatif. « *La contrainte limite les possibles d'une production, mais reste féconde. Par deux points : d'une part, la prise en compte de la contrainte peut se faire dans des réponses hétérogènes, donc préserve dans le cours même, le caractère moteur de la variante. D'autre part, la contrainte rappelle que, si la production artistique est ouverte, elle n'est pas pour autant indéterminée.* » (Situations d'enseignement en arts plastiques en troisième - Pratiques et effets. INRP 1990).

DAAC : Délégation Académique à l'Action Culturelle.

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Évaluation diagnostique : Elle permet de « • Déterminer un état des lieux à partir de l'observation des acquis des élèves ». Elle sert à « comprendre ce qu'ils savent, les compétences et les ressources dont ils disposent. » et à « identifier quels seraient les obstacles pour les élèves : culturels, conceptuels et dans les processus d'apprentissage. » (Eduscol, *Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4*).

Évaluation formative : Elle « tient compte des intentions d'enseignement et des processus de l'apprentissage, apportant des indications pour progresser et prendre conscience des acquis. Elle reconnaît les essais, l'engagement, les erreurs qui ne sont pas sanctionnés comme des « fautes », mais dont on cherche à tirer des enseignements pour remédier, agir et réussir » (Eduscol, *Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4*).

Évaluation sommative : « elle procède du contrôle des connaissances et mobilise la notation (souvent sur des repères critériés), elle peut aussi prendre la forme de bilans qui ne reposent pas sur des notes ou des moyennes. L'évalué doit être informé de cette évaluation, ses modalités et buts. Il sait que cette évaluation est sommative quand elle s'exerce ». (Eduscol, *Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4*).

Évaluation certificative : Elle « concerne le plus souvent dans l'enseignement scolaire la délivrance d'un diplôme. Sa forme privilégiée y est celle de l'épreuve d'examen. Néanmoins, elle vise plus globalement à situer et valider à un moment donné, et au regard d'un standard attendu, le niveau des connaissances et compétences maîtrisées par l'élève, au-delà de la circonstance de l'examen. » (Eduscol, *Évaluer en arts plastiques au service de l'accompagnement des apprentissages de l'élève : cinq fiches pour penser et mettre en œuvre la dynamique de l'évaluation au cycle 4*).

Incitation : « la petite phrase — le plus souvent accompagnée d'outils et de matériaux — qui permet de mettre les élèves au travail, de façon rapide, motivante et productive » (Laurence Espinassy, *Soyez créatif et original ! Entre le dire et le faire en cours d'arts plastiques au collège*. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01724623/document>)

PEAC : Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Pratique : Comme le rappellent les programmes d'arts plastiques, la pratique est au cœur de notre discipline : *L'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique plastique dans une relation à la création artistique*. Ils exposent « quatre grands champs de pratiques : les pratiques bidimensionnelles, les pratiques tridimensionnelles, les pratiques artistiques de l'image fixe et animée, les pratiques de la création artistique numérique ». Pour Gilbert PELISSIER : « « Le faire » et « le dire » sont deux moments indissociables d'un même concept qui s'appelle la pratique », (*L'oral en arts plastiques*, 2004). Ainsi la pratique exploratoire et réflexive en arts plastiques est « critique ». Elle nécessite une prise de recul et une construction de la pensée.

Problématique : « Une problématique n'est pas un problème, mais l'ensemble constitué par un problème général, les sous-problèmes et les hypothèses qui leur sont associés. » (Eduscol : *Faire la différence entre problème et question ; construire des problématiques et problématiser.*)

Progression : « Il s'agit d'une réflexion sur la progressivité des compétences (connaissances et capacités) à faire acquérir aux élèves. C'est aussi une réflexion sur l'articulation entre les différentes parties des programmes ; il s'agit de trouver des fils conducteurs qui permettront de donner du sens à l'ensemble du programme. Ces progressions peuvent être organisées suivant différents modèles et relèvent de la liberté pédagogique de l'enseignant." (*Document arts plastiques, l'entrée en fonction du professeur stagiaire, In Situ-arts plastiques, académie de Nantes*, <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/memento-stagiaire-1291993.kjsp?RH=ARTP>)

Progression spiralaire : « Les curricula devraient être établis de façon spiralaire en sorte que les élèves construisent de façon régulière sur ce qu'ils ont déjà appris. La métaphore de la spirale signifie qu'apprendre est un processus continu qui suppose une reprise constante de ce qui est déjà acquis et une complexification progressive. La progression linéaire est impropre à exprimer que pour apprendre, les retours sur le déjà vu sont nécessaires pour aller plus loin. » (*The Process of Education*, Bruner, Jérôme, Cambridge, Harvard University, Press, 1960)

Projet : « En arts plastiques, la notion de projet apparaît dès lors qu'il y a démarche personnelle de l'élève dans l'intention de réaliser. La démarche de l'élève commence avec le désir d'action et l'envie de réaliser. » (Eduscol Fiche 4 : *La responsabilité pédagogique du professeur, la notion de projet, l'évaluation au service des apprentissages, la variété des situations d'apprentissage, l'importance des locaux d'enseignement*). Le projet engage par conséquent l'élève dans une autonomie plus ou moins grande en fonction du dispositif de cours proposé par l'enseignant.

Salle d'arts plastiques : La classe est une salle spécialisée. C'est un lieu de travail collectif pour les élèves, un espace pédagogique pour l'enseignant. La salle est souvent organisée par pôles d'activités spécifiques. Des indicateurs visuels choisis et présents dans l'espace donnent à voir, à lire et à appréhender les attentes et les exigences portées par l'enseignement d'arts plastiques.

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/informations/la-salle-d-arts-plastiques--738392.kjsp?RH=ARTP>

SCCC : Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture

Séance : « Le terme usité de séance correspond à un temps de 55 minutes (rarement plus). La séance s'inscrit dans un ensemble cohérent qui permet l'organisation et la mise en activité des élèves autour d'un objectif qui doit être atteint en fin de séance ou de séquence. Elle constitue une partie d'une séquence d'apprentissage ». (*Document d'accueil arts plastiques, L'entrée en fonction du professeur stagiaire, In Situ Arts plastiques, académie de Nantes*, <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/memento-stagiaire-1291993.kjsp?RH=ARTP>)

Séquence : « C'est le regroupement des séances qui traitent d'un ensemble de connaissances et de compétences associées en un tout cohérent. Chaque séance contribue à construire les principes généraux de cet ensemble. » (*Document d'accueil arts plastiques, L'entrée en fonction du professeur stagiaire, In Situ Arts plastiques, académie de Nantes*, <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/enseignement/memento-stagiaire-1291993.kjsp?RH=1158750132>)

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

ARDOINO Jacques (2000), *Les avatars de l'éducation : problématiques et notions en devenir*, PUF. ARDOUIN Isabelle sous la direction de Michel DEVELAY, « Du dessin aux arts plastiques » dans *Savoirs scolaires et didactique des disciplines*, une encyclopédie pour aujourd'hui, ESF, 1995.

ASTOLFI Jean-Pierre et DEVELAY Michel (2013), *La didactique des sciences* : « Que sais-je ? », n°2448.

BACHELARD Gaston (1986), *La Formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychologie de la connaissance objective*, Paris, Vrin, collection « Bibliothèque des textes philosophiques ».

CHANTEUX Magali (1994), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan Université.

CHEVALLARD Yves (1991), *La transposition didactique : du savoir savant au savoir enseigné*, La pensée sauvage.

CLÉMENT Catherine et KRISTEVA Julia (1998), *Le Féminin et le sacré*, Paris, Stock.

COHN Danièle et FIEDLER Konrad (2008), Deuxième édition, *Sur l'origine de l'activité artistique*, Paris, Ed. Rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure,

DARRAS Bernard (1996) *Au commencement était l'image, Du dessin de l'enfant à la communication de l'adulte*, Paris, ESF.

DE MEREDIEU Florence (2017), *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, éditions LARRONS.

DEVELAY Michel (1992) *De l'apprentissage à l'enseignement*, Paris, ESF. DEWEY John (édition de 2010), *L'art comme expérience*, Gallimard.

DUCROS Pierre et FINKELSTEIN Diane (1987), *L'École face au changement : innover, pourquoi ? Comment ?* CRDP de Grenoble.

GAILLOT Bernard-André (1997), *Arts plastiques, éléments d'une didactique critique*, Paris, Presses universitaires de France.

GAILLOT Bernard-André (1991), « Enseigner les arts plastiques par l'évaluation », *Cahiers pédagogiques*, n° 294.

HAMELINE Daniel, Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue, ESF, Paris, 1983. JOLY Martine (2016), *Introduction à l'analyse de l'image*, Arman Colin

JOLY Martine (2016), *L'image et les signes*, Arman Colin.

L'Art pour quoi faire (2000), à l'école, dans nos vies, une étincelle, n° 195, collection « Mutations, Autrement
L'Enfant vers l'art, une leçon de liberté, un chemin d'exigence, n° 139, collection « Mutations », Autrement.

MEIRIEU Philippe (2000), *L'École mode d'emploi : des méthodes actives à la pédagogie différenciée*, Paris, ESF, collection « Pédagogies ».

MEIRIEU, Philippe (1999), *Apprendre... oui mais comment ?* Paris, ESF, collection « Pédagogies ». MICHAUD Yves (1999), *Enseigner l'art*, Nîmes, Chambon.

PERRENOUD Philippe (1998), *L'évaluation des élèves, De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages*, De Boeck.

ROUX Claude (1999), *L'Enseignement de l'art : la formation d'une discipline*, Nîmes, Chambon.

SCHUBAUER-LEONI Maria-Luisa (2007) Un modèle de l'action conjointe professeur — élèves : les phénomènes didactiques qu'il peut/doit traiter, dans Gérard Sensevy et Alain Mercier, *Agir ensemble, l'action didactique conjointe du professeur et des élèves*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

SITOGRAPHIE : LA DIDACTIQUE DES ARTS PLASTIQUES

- Les rubriques disciplinaires sur les sites académiques, liens sur EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/2468/les-reseaux-academiques-en-arts-plastiques>
- Textes de Christian VIEAUX, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche : <https://lewebpedagogique.com/auxvi/>
- Journal de recherche en éducations artistiques : <https://www.jrea.ch/>
- Articles en lien avec l'enseignement des arts plastiques : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/arts-plastiques-insitu/articles/>

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2024

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 3, à partir du point de programme suivant :

« La représentation plastique et les dispositifs de présentation.

La mise en regard et en espace : ses modalités (présence ou absence du cadre, du socle, du piédestal, etc), ses contextes (l'espace quotidien privé ou public, l'écran individuel ou collectif, la vitrine, le musée, etc.), l'exploration des présentations des productions plastiques et des œuvres (lieux : salle d'exposition, installation, *in situ*, l'intégration dans des espaces existants, etc.). »

*Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30 juillet 2020*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Auteur inconnu, *La victoire de Samothrace*, datée entre 200-185 av J.-C, époque hellénistique, Grèce antique, marbre, 512 cm, 30 tonnes. Musée du Louvre, Paris, France.

Document 2 :

CHRISTO & JEANNE-CLAUDE, L'Arc de Triomphe, Wrapped (Project for Paris) (L'Arc de Triomphe, emballé (Projet pour Paris)), 2018, collage en deux parties, première partie : 30,5 x 77,5 cm, deuxième partie : 66,7 x 77,5 cm, crayon, fusain, crayon à la cire, tissu, ficelle, peinture émaillée, photographie de Wolfgang Volz, carte et ruban dessinés à la main. Image tirée du site www.paris-arc-de-triomphe

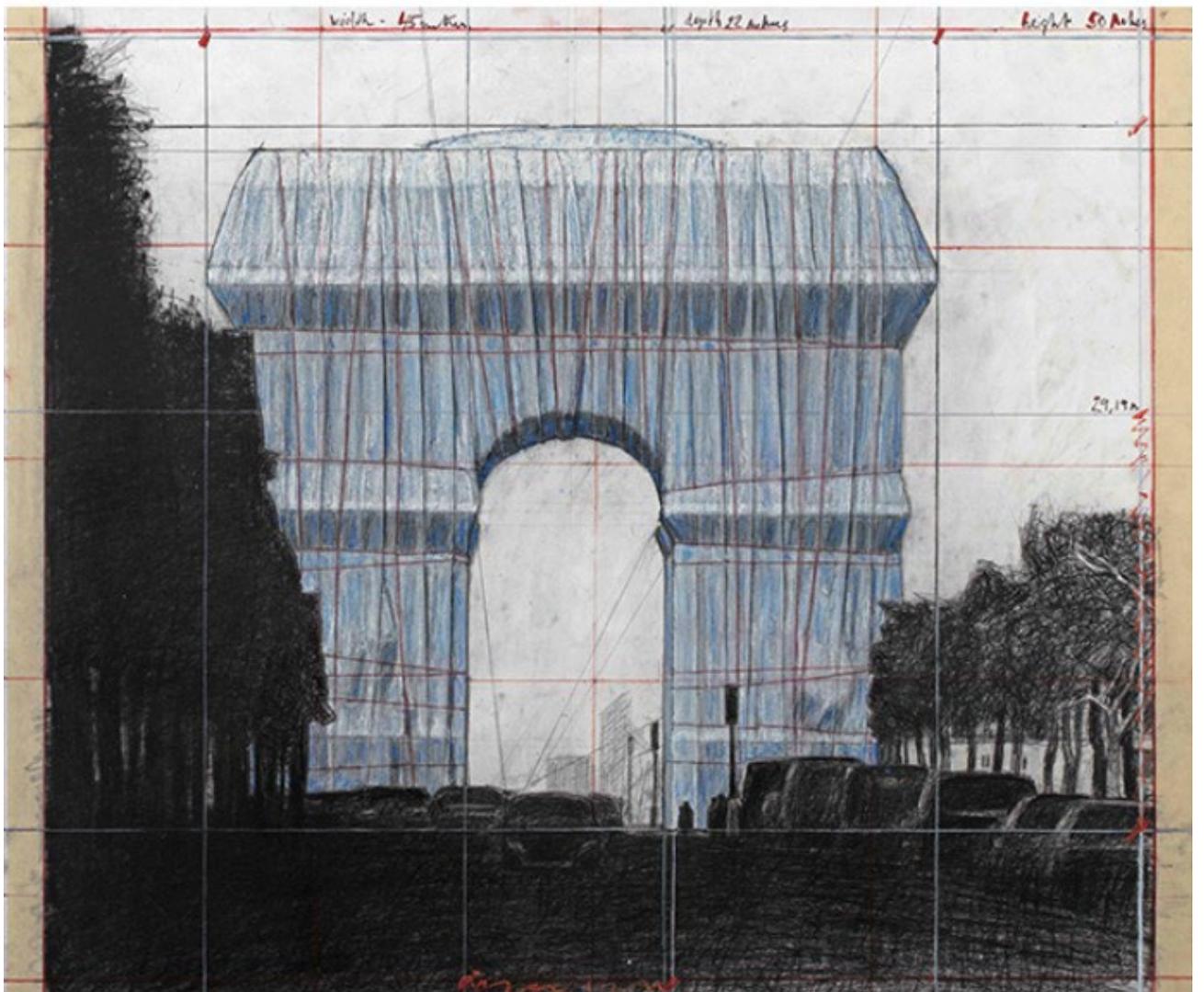
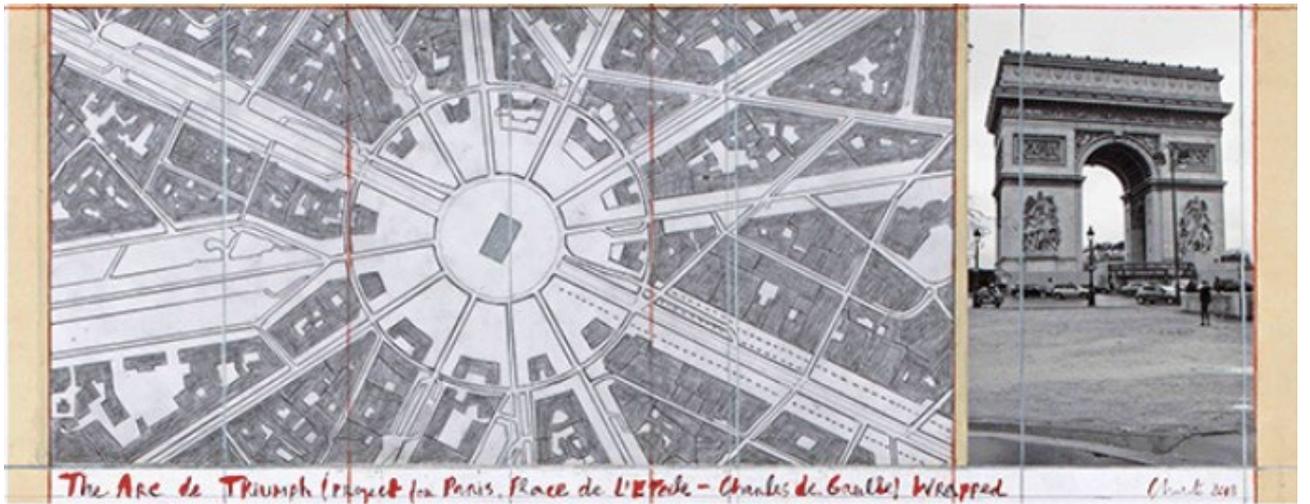
Document 3 :

« La pesanteur unit la sculpture et le spectateur dans une dépendance commune à la résistance de l'attraction de la terre. »

William TUCKER, extrait de *Leçon de sculpture*, édition Phaidon, 2014, p. 113.



Document 1



Document 2

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2024

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour le cycle 4, à partir du point de programme suivant :

« L'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur.

La présence matérielle de l'œuvre dans l'espace, la présentation de l'œuvre : Le rapport d'échelle, l'*in situ*, les dispositifs de présentation, la dimension éphémère, l'espace public ; l'exploration des présentations des productions plastiques et des œuvres ; l'architecture. »

*Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4).
Arrêté du 17-7-2020 et J.O du 28-07-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30
juillet 2020*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 4, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 4

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Hubert ROBERT, *Ruines Romaines avec le Colisée*, 1761-1764, huile sur toile, 50 x 59 cm, Musée du Louvre, Paris, France.

Document 2 :

Zaha HADID, *Antwerp Port House* (Maison du port d'Anvers), 2016, Caserne de pompiers désaffectée 21,5 x 63 x 78,5m, Extension 21 x 111 x 24m, Anvers, Belgique.

Document 3 :

« Le mot parasite permet [...] de désigner le rapport que certaines stratégies artistiques établissent avec un milieu donné. C'est d'attitude plutôt que de statut qu'il relève alors. Le parasite agit et produit à partir de l'existant : agent perturbateur immiscé dans un contexte qu'il travaille, il oppose à la création *ex nihilo*, la pertinence des relations qu'il instaure. »

Marion HOHLFELDT, *Le parasite ou l'art de faire fortune*, in *Parasite(s), une stratégie de création*, collection Esthétiques, L'Harmattan, 2010.



Document 1



Document 2

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES
Session 2024

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 3, à partir du point de programme suivant :

« La matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre :

La matérialité et la qualité de la couleur : la découverte des relations entre sensation colorée et qualités physiques de la matière colorée (pigments, substances, liants, siccatifs, etc.), des effets induits par les usages (jus, glacis, empâtement, couverture, aplat, plage, giclure, etc.), les supports, les mélanges avec d'autres médiums ; la compréhension des dimensions sensorielles de la couleur, notamment les interrelations entre quantité (formats, surfaces, étendue, environnement) et qualité (teintes, intensité, nuances, lumière, etc.). »

*Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30 juillet 2020*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Claude MONET, *Impression, soleil levant*, 1872, huile sur toile, 50 x 65 cm.
Musée Marmottan Monet, Paris.

Document 2 :

Chuck CLOSE, *Agnes (Agnès)*, 1998, huile sur toile, 260,4 x 213,4 cm.
San Francisco Museum of Modern Art, San Francisco, États-Unis.

Document 3 :

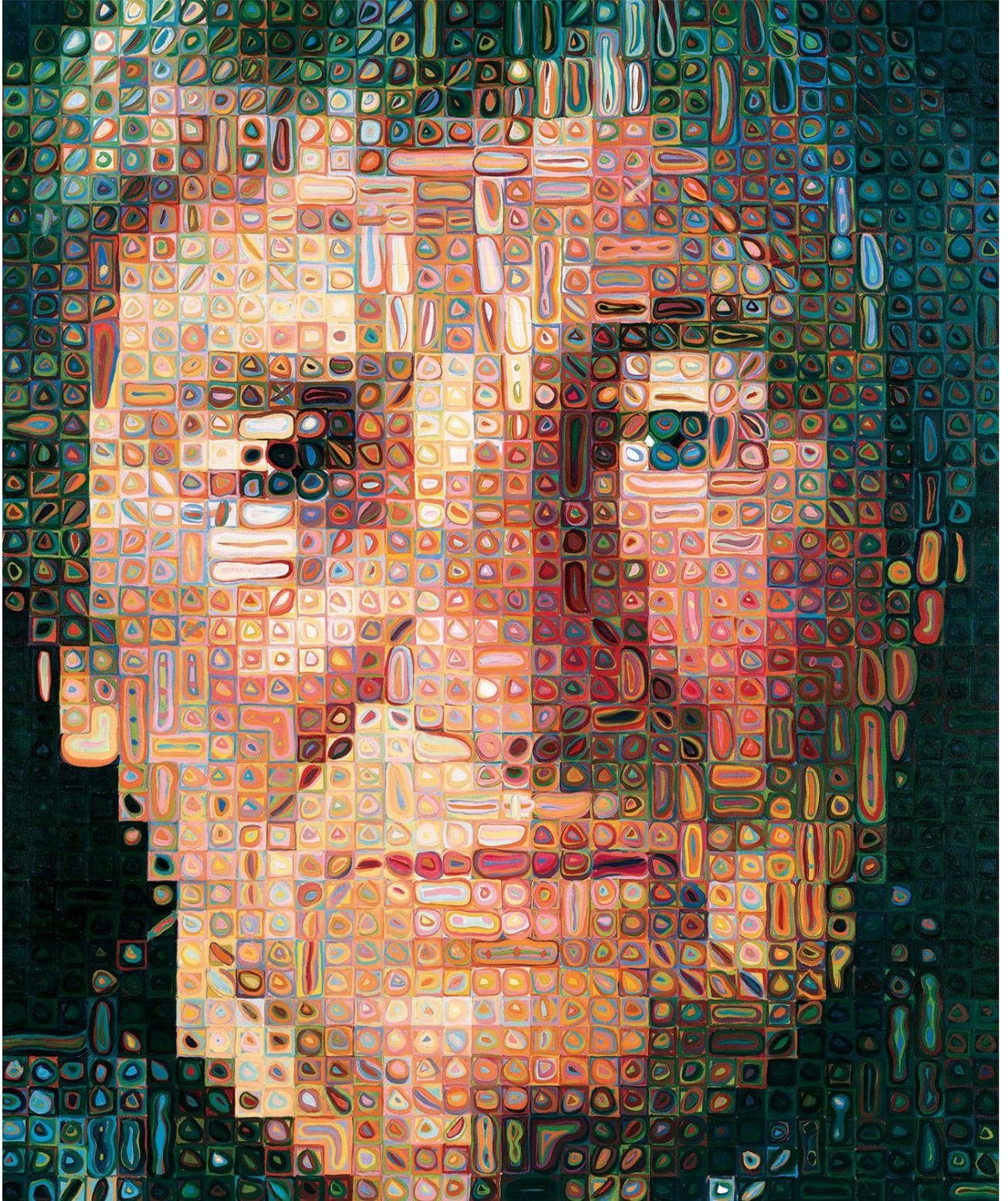
« L'analyse de l'éclairage intéresse au premier chef le peintre parce que les ombres, propres ou portées et, par suite, les valeurs constitueront un langage expressif et que, pour qui veut rendre le motif, la multiplicité des sources éclairantes assure dans les ombres ces reflets qui doivent conditionner la lisibilité des choses. »

René Passeron, l'œuvre picturale et les fonctions de l'apparence, 3^e édition revue et augmentée, 1980, édition J. VRIN, 1992, page 105.

Document 1



Document 2



CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2024

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- 1. une question appuyée sur un point du programme**
- 2. des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 3, à partir du point de programme suivant :

“ La représentation plastique et les dispositifs de présentation.

La prise en compte du spectateur, de l'effet recherché : découverte des modalités de présentation afin de permettre la réception d'une production plastique ou d'une œuvre (accrochage, mise en espace, mise en scène, frontalité, circulation, parcours, participation ou passivité du spectateur...).”

*Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Arrêté du 17-07- 2020, publié au J.O. du 28-07-2020 (NOR :MENE2018714A) et au BOEN
n°31 du 30 juillet 2020.*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- 1. les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence**
- 2. les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**
- 3. la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation**
- 4. l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3**

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Jules ROMAIN, *La Chute des Géants*, entre 1532 - 1535, ensemble de fresques.
Salle des Géants du Palais Te, Mantoue, Italie.

Document 2 :

Susanna FRITSCHER, *Frémissements*, 2020, installation sonore: fils de silicone, 1,1 x 0,75 mm, 16 tubes en acrylique, 1300 x 2900 mm, diffuseur d'air rotatif.
Centre Pompidou-Metz, Metz.

Document 3 :

« (...) Il s'agit désormais, dans la plupart des œuvres proposées par les artistes, non plus de « contempler » l'image, mais de l'habiter. Les environnements et les installations confrontent en effet le promeneur à des sortes d'habitacles qui s'éprouvent de l'intérieur. L'immersion dans l'œuvre est aujourd'hui la règle. (...). »

Florence DE MÈREDIEU, « *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne & contemporain* », Larousse, collection *In extenso*. Paris, 2017, p. 609.



Document 1



Document 2

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2024

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 3, à partir du point de programme suivant :

La représentation plastique et les dispositifs de présentation

La ressemblance : découverte, prise de conscience et appropriation de la valeur expressive de l'écart dans la représentation.

*Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30 juillet 2020*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Eugène DELACROIX, *Tête de cheval et croquis de chevaux au galop*, XIXe siècle, fusain sur papier beige, rehauts de blanc, 21,4 x 28,6 cm, Cabinet des dessins, Fonds des dessins et miniatures, Musée du Louvre, Paris.

Document 2 :

Gjon Mili, *Pablo Picasso faisant des graffitis lumineux dans son atelier à Antibes*, janvier 1949, photographie en noir et blanc.
LIFE Magazine, 30 janvier 1950.

Document 3 :

« Le dessin est le support idéal de l'idée qui réside dans l'intervalle entre : la vue et l'ouïe, le visible et la mémoire, l'œil et la main. Dans ces écarts, on entrevoit une quantité de choses qui, lorsqu'il faut les fixer, disparaissent aussitôt. Le dessin ralentit et fixe des vitesses dans le papier. Il faut capturer ces intuitions fugitives en signes, diagrammes, ou image-mémoire pouvant aider à retrouver à tout moment le fil du récit muet qui lie une chose à l'autre. »

Bernard MONINOT, *Penser en dessin, notes, aphorismes et repentirs*, 30 décembre 2009.



Document 1



Document 2

CAPES INTERNE D'ARTS PLASTIQUES

Session 2024

ADMISSION

Épreuve orale professionnelle

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum

(Exposé du candidat : 30 minutes ; entretien avec le jury : 30 minutes)

Coefficient 2

Le candidat compose à partir d'un dossier comprenant :

- **une question appuyée sur un point du programme**
- **des documents visuels et textuels permettant de nourrir la réflexion.**

1. Question :

Vous concevrez une séquence d'enseignement pour la dernière année du cycle 3, à partir du point de programme suivant :

« La représentation plastique et les dispositifs de présentation

La ressemblance : découverte, prise de conscience et appropriation de la valeur expressive de l'écart dans la représentation. »

*Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3).
Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 (NOR : MENE2018714A) et au BOEN n°31 du 30 juillet 2020.*

L'analyse de tout ou partie des documents visuels et textuels proposés ci-après viendra nourrir cette réflexion.

Afin d'éclairer le jury sur vos choix pédagogiques et votre connaissance du cadre réglementaire, vous préciserez notamment :

- les acquis préalables des élèves, à prendre en compte pour concevoir cette séquence
- les connaissances et les compétences à faire acquérir, en référence aux programmes du cycle 3, dans leur contribution au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la nature du dispositif d'enseignement proposé, ainsi que les modalités d'apprentissage et d'évaluation
- l'inscription de cette séquence dans le temps long du cycle 3

2. Documents visuels et/ou textuels :

Document 1 :

Élisabeth VIGEE LE BRUN, *Portrait de Mme Du Barry*, 1782, huile sur toile, 114,94 x 89,54 cm.

Collection Corcoran (collection William A. Clark), National Gallery of Art, Washington DC, Etats-Unis.

Document 2 :

Daniel ROZIN, *Wooden Mirror (miroir en bois)*, 2014, bois, moteurs, caméra vidéo, logiciels personnalisés, microcontrôleur, 182,9 x 182,9 cm.
Bitforms Gallery, New York, Etats-Unis.

L'œuvre est composée de multiples facettes en bois, toutes équipées d'un moteur qui leur permet de changer de position, créant un jeu d'ombre et de lumière. L'image du spectateur se reflète presque en temps réel grâce à un système de caméra piloté par un logiciel dédié.

Document 3 :

« Au commencement, les cabines étaient installées dans les foires, les parcs d'attraction, les grands magasins. Les publicités vantaient l'aspect ludique, se faire tirer le portrait n'était plus une corvée mais un jeu. Accessible à tous, sans prétention esthétique et bon marché, la cabine de photographie automatique se substituait au studio de photo classique, et donc au regard du photographe. Pour la première fois, la notion d'intimité l'emportait. Ainsi, on pouvait tourner le dos à l'objectif, se créer des personnages, poser avec un ami, son chien, [...] ou à l'instar d'un Raymond Queneau ou Jacques Prévert, se laisser aller à toutes sortes d'expressions, des mimiques et des grimaces. »

Raynal PELLICIER, *Photomaton*, Paris, éditions de la Martinière, 2011, p.7.



Document 1



Document 2